



**CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE DES FORETS DE
L'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC**

Semaine COMIFAC

**du 24 au 29 mai 2004
PALAIS DES CONGRES
Yaoundé-Cameroun**

- **5^{ème} CEFDHAC**
- **Forum sous-régional des acteurs forestiers de l'Afrique centrale**
- **Conférence ordinaire de l'OCFSA**
- **Conférence ordinaire de l'ADIE**
- **Conférence extraordinaire de la COMIFAC**

RAPPORT GENERAL

PREAMBULE

Bref rappel historique

Au terme de la 1^{ère} COMIFAC de décembre 2000 à Yaoundé, qui rentrait dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des résolutions du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts de mars 1999, une série de mesures et de stratégies avaient été adoptées :

- Ø Le plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale ;
- Ø La réalisation de deux études : (i) le Mécanisme de financement (janvier 2002) et le (ii) Mécanisme de suivi du processus (avril 2002) de la Déclaration de Yaoundé ;
- Ø La réunion du Comité Ad Hoc composé d'experts des pays concernés, des bailleurs de fonds, ainsi que des représentants de la société civile. Cette réunion qui s'est tenue à Yaoundé du 21 au 24 mai 2002 avait pour objectif de formuler des propositions concrètes sur la base des résultats des études précitées ;

C'est à la suite de ces travaux que s'est tenue au Palais de congrès de Yaoundé (Cameroun) du 25 au 28 juin 2002, la **deuxième Conférence des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)**.

Cette seconde conférence a permis aux ministres de statuer sur différents documents, dont :

- Les textes organiques : (i) statuts de la COMIFAC, (ii) règlement intérieur, (iii) statut du personnel, (iv) profil des postes, (v) schémas organisationnel et relationnel ;
- Le protocole de lutte anti-braconnage pour la Tri-Nationale de la Sangha ;
- La résolution sur les mécanismes de financement à court, moyen et long terme de la COMIFAC et de ses programmes ;
- La position commune de l'Afrique Centrale pour Rio +10 ;
- Le plan d'actions prioritaires triennal 2003-2005 pour l'Afrique Centrale ;

La semaine COMIFAC et la Conférence extraordinaire des Ministres

Du 24 au 29 mai, le Palais des congrès a abrité la **semaine COMIFAC**, au cours de laquelle les organisations partenaires (CEFDHAC, ADIE, OCFSA) de la COMIFAC ont organisé leurs propres conférences ou forum. Par ailleurs, le forum sous-régional des acteurs forestiers, convoqué par la COMIFAC, a permis d'examiner le plan de convergence proposé pour l'Afrique Centrale. La **conférence extraordinaire** a validé le plan de convergence et fixé les prochaines échéances.

Le rapport général présente de manière succincte les résultats des différents travaux des quatre événements, auxquels s'est ajouté la signature du protocole d'accord entre la COMIFAC et le RAPAC.

Sont présentées les principales décisions et allocutions des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale, ainsi que celles des Représentants des institutions internationales.

SOMMAIRE

I - Communiqué final de la session extraordinaire de la COMIFAC	4
II - Rapport final de la conférence ministérielle extraordinaire l'OCFSA	8
III - Rapport final ADIE.....	11
IV- COMMUNIQUE FINAL DE LA 5 ^{ème} CEFDHAC.....	13
V- Rapport du forum sous-régional des acteurs forestiers	17
Annexe 1 : Séance d'ouverture	22
Annexe 11- Discours d'ouverture de son excellence Chief TANYI-MBIANYOR Clarkson OBEN Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun	22
Annexe 12- Discours de SE Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement du Congo et Président en exercice de la COMIFAC.....	26
Annexe 13- Discours du Président en exercice de l'OCFSA à l'ouverture de la Conférence ministérielle extraordinaire.....	29
Annexe 14- Allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC à l'ouverture du forum sous- régional.....	33
Annexe 15- Allocution de Madame la Représentante de la FAO au Cameroun.....	36
Annexe 2 : Séance de clôture.....	38
Annexe 21- Discours de clôture de Son Excellence Chief TANYI-MBIANYOR Clarkson Oben, Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun.....	38
Annexe 22- Motion de remerciement	41
Annexe 23- Allocution de remerciements du Président du RAPAC à l'occasion de la signature du protocole de collaboration COMIFAC / RAPAC	42
Annexe 3.....	45
Annexe 31 : Liste des Ministres	45
Annexe 32 : Liste des participants	46
Annexe 33 : Programme de la réunion.....	51

I- COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMIFAC

Sur convocation de son Président, s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) les 26, 27, 28 et 29 mai 2004, la session extraordinaire de la Conférence des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale, COMIFAC.

Ont pris part à cette rencontre, les Ministres en Charge de l'Environnement et des Forêts des pays membres de la COMIFAC :

- ✓ pour le Cameroun, SE Chief Tanyi Mbianyor Clarkson Oben, Ministre de l'Environnement et des Forêts ;
- ✓ pour le Congo, SE Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement,
- ✓ pour le Gabon, SE François Engonga Owono , Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- ✓ pour le Tchad, SE DJIMRANGAR DADNADJI, Ministre de l'Environnement et de l'Eau ;
- ✓ pour la République Centrafricaine, SE le Lieutenant Colonel Michel SALLE, Ministre des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches ;
- ✓ pour la Guinée Equatoriale, SE Fortunato Ofa Mbo, Ministro de Pesca y Medio Ambiental,
- ✓ pour la République Démocratique du Congo, Mme Marie-Madeleine Avoki Essengue, Ambassadeur de RDC en République du Cameroun ;
- ✓ Les experts techniques des différents pays membres,
- ✓ les partenaires au développement,
- ✓ les ONG internationales,
- ✓ les organisations sous régionales.

Au cours de la journée du 26 mai 2004, précédant la conférence elle-même, les experts se sont réunis pour examiner le projet de plan de convergence et discuter des textes organiques de l'ADIE.

La journée du 27 mai 2004 a été consacrée à la finalisation des travaux du forum des experts et à l'ouverture officielle de la conférence extraordinaire de la COMIFAC. Cette séance a été l'occasion pour le Président en Exercice de la COMIFAC, Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'économie forestière et de l'environnement du Congo, de rappeler l'historique du processus ayant permis la création de la COMIFAC et la préparation du plan de convergence et sa révision depuis la première réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo en janvier 2003 à Paris, intégrant notamment les plans nationaux.

Au cours de la séance d'ouverture, la parole fut donnée à la FAO pour présenter son programme pour la région Afrique Centrale et le mécanisme de financement des programmes forestiers nationaux qui compte déjà 20 pays partenaires sur le continent africain. La COMIFAC, qui bénéficie déjà d'un programme d'appui technique de la FAO, pourrait être éligible à ce mécanisme de financement pour la mise en œuvre du plan de convergence.

Le Président en exercice de l'OCFSA, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau de la République du Tchad, SE DJIMRANGAR DADNADJI, a fait un rappel exhaustif de l'historique de l'organisation régionale chargée de la faune sauvage en Afrique Centrale et des difficultés auxquelles elle est confrontée depuis un certain nombre d'années. Il est rappelé que le Sommet des Chefs d'Etat de mars 1999 avait, dans sa déclaration, réaffirmé l'importance de l'OCFSA et confié le soin aux Ministres de la sous-région de prendre les mesures nécessaires à la relance de ses activités.

Le discours d'ouverture officielle a été prononcé par le Ministre camerounais de l'environnement et des Forêts et nouveau Président de la CEFDHAC, Chief Tanyi Mbianyor Clarkson Oben. Son allocution a été l'occasion de réaffirmer le rôle central que doit jouer la COMIFAC, son conseil des Ministres, son Secrétariat Exécutif et son Forum sous régional des acteurs forestiers dans la dynamique des actions et des processus multiformes en Afrique Centrale et au plan international. En tant que processus unique d'orientation et de décision, la COMIFAC est l'expression d'une volonté politique forte des différents Etats membres et le Cameroun entend pleinement jouer son rôle d'animateur du processus.

Les travaux de la Conférence extraordinaire ont été dirigés par un bureau constitué comme suit :

- Président : Congo
- Vice-Président : Gabon
- Rapporteur : Tchad

Le 28 mai 2004, la journée a débuté par la conférence ministérielle de l'OCFSA avec la constitution d'un bureau composé comme suit :

- président : Cameroun
- vice-président : RCA
- rapporteur : RDC

Le Secrétaire Permanent de l'organisation, Monsieur Philémon Selebangue, a présenté son rapport technique.

Ensuite, le rapporteur de la commission des experts a présenté le rapport des travaux de Bazzaville de février 2003. La commission de travail, chargée de rendre compte des discussions relatives à ce point, a retenu les recommandations suivantes :

- que les Etats qui n'ont pas encore ratifié les deux Accords de l'OCFSA le fassent ;
- que certains articles de l'Accord de Coopération et de Concertation soient revus en vue d'une adaptation au contexte actuel ;
- la capitalisation des acquis existants en se référant à des initiatives telles que BUSHMEAT, Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), sans oublier le plan de convergence élaboré dans le cadre de la COMIFAC.
- La mise en œuvre par chaque Etat membre de l'OCFSA des mécanismes souples permettant le paiement régulier des contributions égalitaires.
- L'encouragement des Etats à adhérer à l'accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvage dont le caractère opérationnel peut aider l'OCFSA dans l'accomplissement de ses missions.
- L'institution d'une journée nationale de la faune sauvage.

La conférence de l'ADIE a été présidée par le Gabon, avec comme vice-président la Guinée Equatoriale et comme rapporteur Sao Tomé e Principe.

La coordination de l'ADIE a procédé à une présentation détaillée de la situation de l'organisation régionale, du projet de nouveaux textes organiques instituant l'agence en remplacement de l'association et des budgets proposés pour l'année en cours.

La présentation du plan de convergence sous-régional, par la coordination du projet d'appui et renforcement des capacités institutionnelles de la COMIFAC, a mis en évidence la vision, l'objectif global, les axes stratégiques, les résultats attendus et les matrices de planification des activités.

Les Ministres en Charge de l'Environnement et des forêts du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Tchad, de la République Centrafricaine, de la Guinée Equatoriale, et Madame l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo ont ensuite assisté à la restitution

en plénière des travaux du forum des acteurs forestiers d'Afrique Centrale qui avait examiné et amendé le plan de convergence sous régional.

A l'issue des discussions, les participants à la Conférence ont fait les observations suivantes sur le Plan de Convergence :

- Nécessité d'harmoniser la présentation des composantes nationales, notamment en ce qui concerne la durée et l'évaluation des programmes ;
- Compléter le document avec un tableau synthétique récapitulant les coûts par axes stratégiques, par période et par pays ;
- Prendre en compte l'arrimage avec le NEPAD et la problématique de l'eau
- Ajouter un volet concernant le suivi évaluation ;

Une séance à huis clos, regroupant les différents Ministres en charge de l'Environnement et forêts de la sous région et Madame l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo s'est tenue.

Les principales décisions et recommandations sont les suivantes :

è En ce qui concerne l'OCFSA, les résolutions des ministres en charge des forêts et de l'environnement sont les suivantes :

1. la présidence de l'OCFSA est désormais assumée par le Cameroun ;
2. le principe de l'augmentation des salaires des personnels est accepté et prendra en compte la couverture sanitaire;
3. le budget de l'organisation doit conserver la parité en Dollar US, monnaie utilisée depuis la création et qui sera utilisée au taux du jour ;
4. le responsable financier sera recruté localement en faisant jouer les règles d'appel à candidature et de concurrence ;
5. le fonds spécial devra être abondé par les arriérés de cotisations des Etats membres depuis 1984 à 2001 ;
6. le montant annuel des contributions égalitaires est fixé dorénavant à 30 000 US\$ par Etat membre;
7. la prochaine conférence ordinaire des ministres de l'OCFSA se tiendra à Bangui et la date en sera fixée par voie diplomatique ;

è En ce qui concerne l'ADIE :

1. La conférence adopte la création de l'agence entre les Etats membres par la liquidation de l'association. Cependant, les statuts doivent être harmonisés avec ceux des institutions similaires dans la sous-région. Les Etats doivent envoyer les observations nécessaires au Président en exercice avec copie à la coordination régionale. Elles doivent parvenir au plus tard le 30 juin 2004 ;
2. la conférence mandate la coordination régionale de l'ADIE pour engager la procédure de liquidation de l'association ;
3. la conférence prend acte de la volonté de la Guinée Equatoriale d'abriter le siège de l'agence et n'y formule pas d'objection ;
4. la présidence en exercice de l'ADIE est confiée à la Guinée Equatoriale pour une durée de 2 ans ;
5. la conférence adopte le principe de contribution égalitaire par pays et par an sur la base d'un budget annuel ;
6. le budget 2004 est à remanier et fera l'objet de consultations à domicile pour son adoption.

È En ce qui concerne le Plan de convergence, le huis clos des Ministres a abouti aux résolutions suivantes :

1. Le Plan de convergence est adopté sous réserve des amendements proposés concernant, notamment, la période d'exécution sur 10 ans et l'estimation des coûts de mise en œuvre ;
2. La finalisation de ce Plan de convergence devra se faire dans un délai de 10 jours à compter de la fin de cette conférence;
3. Les documents suivants devront être apprêtés par le secrétariat exécutif de la COMIFAC:
 - Le Traité de la COMIFAC finalisé, afin de le soumettre à la signature des Chefs d'Etat ;
 - Le document de synthèse sur les mécanismes de financement du plan de convergence pour l'Afrique Centrale, dans l'esprit d'une consolidation des relations de confiance entre les partenaires et d'une utilisation rationnelle des ressources ;
 - Le document présentant les principes directeurs de cogestion des programmes du plan de convergence pour l'Afrique Centrale avec les règles applicables en matière de code de bonne conduite ;

È Pour ce qui est du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Ministres ont décidé :

1. de remplacer l'équipe dirigeante actuelle du secrétariat exécutif ;
2. De mettre en place un comité ad hoc pour une période de un mois, sous la présidence du Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun secondé par deux de ses collaborateurs du ministère, un technicien et un financier, pour la gestion des affaires courantes durant cette courte période.
3. D'accorder un délai d'un mois aux pays concernés (RDC, Gabon et Tchad) pour proposer des cadres hautement qualifiés pour les trois postes à pourvoir, en remplacement de l'équipe démissionnaire ;
4. De demander au président en exercice de la COMIFAC d'engager la procédure de recrutement pour les différents postes à pourvoir au cas où les pays concernés ne se manifesteraient pas dans les délais impartis ;

È Par ailleurs, les ministres ont décidé de se rendre en délégation du 7 au 13 Juin 2004 pour des discussions à la Banque Mondiale sur les processus engagés pour la préservation des forêts du bassin du Congo et les mécanismes de financement y afférents. Par la même occasion, la délégation des Ministres de l'Afrique Centrale se rendra au Costa Rica pour étudier et comprendre sur le terrain l'expérience de ce pays d'Amérique Centrale en matière d'échange dette contre nature.

Précédant la séance de clôture officielle de la session extraordinaire de la COMIFAC, les participants, en présence des Ministres en charge des forêts de la sous région Afrique Centrale, ont assisté à la cérémonie de signature du protocole de collaboration entre la COMIFAC et le RAPAC, Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale représentés par leurs Secrétaires exécutifs respectifs. Cette cérémonie a été conclue par l'allocution du président du RAPAC, M. Samy Mankoto.

Fait à Yaoundé, le 29 Mai 2004
Pour la Conférence Extraordinaire
Le Rapporteur Général

II- RAPPORT FINAL DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE EXTRAORDINAIRE L'OCFSA

INTRODUCTION

La conférence ministérielle extraordinaire de l'organisation pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique (OCFSA) s'est tenue à Yaoundé au Cameroun le 28 mai 2004 sous la présidence du Ministre Tchadien de l'environnement et de l'eau.

Ont pris part à cette conférence les Ministres en charge des forêts et/ou environnement des Pays Membres suivants :

- CAMEROUN
- CENTRAFRIQUE
- CONGO
- GABON
- TCHAD

Etait absent le SOUDAN.

Participaient à titre d'observateurs :

- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
- GUINEE EQUATORIALE

Les Organisations et Institutions ci-après étaient représentées, à savoir :

- la FAO
- la Banque Mondiale ;
- l'Union européenne ;
- l'Organisation Africaine du Bois (OAB)
- la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
- l'Union Mondiale pour la Nature (UICN)
- la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)
- l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) ;
- le Wildlife Conservation Society (WCS) ;
- le RAPAC/UNESCO;

1. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le bureau de la Commission de l'OCFSA a été constituée comme suit :

Présidence	: Cameroun
Vice Présidence	: RCA
Rapporteur	: RDC

A l'issue de la mise en place du bureau, trois rapports ont été présentés. Il s'agit de :

1. Rapport du Secrétaire Permanent de l'OCFSA ;
2. Rapport de la Commission des experts de la 6ème conférence ministérielle ordinaire de l'Organisation pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique (OCFSA) tenue à Brazzaville (Congo) du 26 – 28 février 2003 ;
3. Projet de budget 2003-2004.

De ces rapports, il se dégage les préoccupations essentielles suivantes :

- a) En ce qui concerne les deux premiers rapports cités :
- Û La mise à la disposition du Secrétariat Permanent des locaux par le Gouvernement Camerounais.
 - Û La lenteur administrative pour la signature de l'accord de siège.
 - Û Le non paiement des contributions par certains Etats
 - Û La non ratification des Accords par certains pays membres ;
 - Û La problématique de la faune sauvage.

Au regard de ce qui précède, les recommandations ci après ont été formulées à l'attention des Ministres :

- que les Etats qui n'ont pas encore ratifiés les deux Accords de l'OCFSA le fasse ;
- qu'il y ait relecture de certains articles de l'Accord de Coopération et de Concertation pour l'adapter au contexte actuel ;
- que l'aire d'activités de l'OCFSA ne puisse pas se limiter à celle de la COMIFAC tout en maintenant le Soudan comme membre de l'OCFSA.
- l'élargissement des objectifs de l'OCFSA à la flore sans toutefois changer d'appellation, ni de mode de contribution.
- la capitalisation des acquis existants en se référant à des initiatives telles que BUSHMEAT, Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), sans oublier le plan de convergence élaboré dans le cadre de la COMIFAC.
- La révision du contenu du projet d'étude et la réorienter avec le souci de réaliser des économies, avant la tenue éventuelle d'une table ronde.
- La mise en œuvre par chaque Etat membre de l'OCFSA des mécanismes souples (exemple Fonds Forestiers) permettant le paiement régulier des contributions égalitaires.
- L'encouragement des Etats à adhérer à l'accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvage dont le caractère opérationnel peut aider l'OCFSA dans l'accomplissement de ses missions.
- L'institution d'une journée nationale de la faune sauvage.
- L'insertion dans la législation ou réglementation des pays la disposition relative à la faune sauvage pour les Etats membres ayant déjà institué une journée de l'arbre ou de l'environnement.

En ce qui concerne le rapport sur le budget :

- Le réajustement de la contribution égalitaire à 12.500.000 FCFA et l'apurement des arriérés des contributions de 2000 – 2002 et les encours.
- L'obtention de l'annulation des arriérés de 1984 à 1999 auprès des Chefs d'Etats des pays membres.
- La révision et l'adaptation en conséquence du budget du Secrétariat Permanent.
- La réduction des effectifs du personnel afin de les adapter au budget révisé.
- La nomination des membres de la commission de vérification des comptes.
- La réalisation d'un audit des comptes financier et comptable.

Débats et commentaires à l'issue de l'audition des rapports

Après l'audition des différents rapports, leurs Excellences Messieurs les Ministres ont donné leurs réactions, surtout en ce qui concerne les contributions et leur attachement à la revitalisation de l'OCFSA.

A cet effet, le Ministre congolais a informé ses paires de la mobilisation par le Congo d'une bagatelle somme de 100 millions de FCFA, soit 30 millions de la contribution à la COMIFAC, 20 millions à l'OCFSA et 50 millions à l'ADIE.

Le Ministre centrafricain a déclaré que son pays fournit des efforts pour soutenir l'organisation en suivant l'exemple des autres pays membres.

Le Ministre Tchadien a pour sa part réaffirmé, malgré les difficultés actuelles que connaît son pays, la position de son pays à soutenir financièrement l'OCFSA. Il a rappelé que le personnel de l'OCFSA doit jouir des mêmes avantages et traitements que celui des organisations sœurs de la sous région. Il a manifesté son désaccord en ce qui concerne l'annulation des arriérées de 1984 à 1999, les Etats membres devant aller jusqu'au-delà de leur logique.

Le ministre gabonais a reconnu que, bien que son pays n'a pas encore ratifié l'accord, qui constitue un frein au financement de cette organisation, s'engage à œuvrer pour que les accords soient signés en vue de vitaliser l'OCFSA.

Le Ministre camerounais, pour sa part, a réaffirmé l'engagement de son pays à poursuivre à soutenir financièrement, matériellement et structurellement l'OCFSA, notamment par l'installation de l'organisation à Yaoundé.

La RDC, bien que pays observateur, se déclare solidaire de ses pairs et réaffirme sa volonté d'adhérer à cette organisation.

La Guinée équatoriale, également observateur, s'est abstenu à toute déclaration.

S'agissant du budget, il a été sollicité que la monnaie dollar soit utilisée comme monnaie de consensus pour les contributions et que l'ajustement de la contribution égalitaire sollicité par le Secrétariat permanent de l'OCFSA allait être examiné au cours du huis clos des ministres.

Fait à Yaoundé, le 28 mai 2004

Le Rapporteur

RDC

III- RAPPORT FINAL ADIE

Introduction

Il s'est tenu, le 28 Mai au palais de congrès à Yaoundé au Cameroun la conférence ministérielle extraordinaire sur l'Agence internationale de l'Information environnementale (ADIE). Cette conférence avait pour objet principal l'examen des textes organiques de l'agence aux fins de leur adoption .

Cette conférence a été ouverte par son Excellence Chief TANYI-MBIANYOR Clarkson Oben Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun; et s'est déroulée en quatre étapes principales ci-après :

- 1- Mise en place du bureau
- 2- Présentation des documents constitutifs de l'ADIE
- 3- Débat
- 4- Huit clos des Ministres.

I- Mise en place du bureau

Pour la conduite des travaux, la conférence a mis en place un bureau composé de :

- **Présidence** : Gabon
- **Vice présidence** : Guinée Equatoriale
- **Rapporteur** : Sao Tomé et Principe

II - Présentation des documents :

Son Excellence Monsieur ENGONGHA OWONO François Ministre délégué de l'Economie Forestière, des Eaux de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la nature président des travaux a demandé au coordonnateur Régional de l'ADIE de présenter les éléments d'appréciation concernant les documents constitutifs de L'ADIE à savoir :

- Le projet de Statuts
- Le programme de travail pour 2004
- Le projet de budget 2004
- Opportunité de financement par emprunt IDA

Dans sa présentation Monsieur Bambé Dansala a insisté sur la nécessité de donner naissance effective à L'Agence ADIE en adoptant de toute urgence les Statuts. Il a précisé que le document présenté a été rédigé en tenant compte d'avis d'experts juridiques compétents et de modèles régionaux et internationaux d'agences de ce type. Il a rappelé la similitude de ces statuts avec le protocole de création et présenté la situation actuelle de l'ADIE qui faute de statut et d'appui financier est en cessation de paiement et ne peut par conséquent exercer son mandat. Il a par ailleurs indiqué qu'à ce jour, seul le Congo a financé l'ADIE à hauteur de 25 millions en 2003 et 50 millions en 2004. Pour terminer, le Coordonnateur Régional a soumis à la Conférence les propositions ci après :

- 1 Adoption des documents sus cités
- 2 Adoption des recommandations suivantes :
 - Réalisation de l'étude sur l'organisation structurelle de l'ADIE
 - Réalisation de l'étude sur les mécanismes de financements de l'ADIE aux fins de déterminer les contributions statutaires des Etats membres.
 - Démarrage du processus de mobilisation des fonds IDA.
- 3 Liquidation de l'ADIE association au profit de l'ADIE agence.

A la suite de cette présentation, la conférence a suivi le rapport de la commission des experts sur l'ADIE, lu par le rapporteur général du forum sous régional des acteurs forestiers.

De cette lecture, on retiendra que la commission des experts a reconnu la pertinence des documents soumis à leur examen.

En ce qui concerne les Statuts, vu leur caractère fondamental et sensible lié aux engagements nécessaires des Etats, le temps imparti pour leur examen, les Experts ont recommandé que ceux-ci soient envoyés aux ministères compétents de chaque pays pour examen. Leur adoption serait alors possible à la prochaine COMIFAC ordinaire de juin 2004 à Libreville.

- Les Experts ont reconnu les difficultés financières actuelles de l'ADIE et recommandent que les Etats signataires de protocole de coopération du 27 mars 2003, soutiennent financièrement l'ADIE en attendant l'aboutissement du processus
- Les Experts ont en outre recommandé vu l'importance et l'urgence d'adopter les statuts pour la nouvelle agence que ce point figure en bonne place à la prochaine COMIFAC ordinaire à Libreville.

III - Débats

Après la présentation des documents statutaires de l'ADIE et la lecture du rapport des experts, son Excellence Monsieur François ENGONGHA OWONO président de la conférence a ouvert les débats.

Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO président en exercice de l'ADIE sortant, a insisté sur la transition douloureuse et les difficultés inhérentes à la gestion que connaît cet organisme faute de ressources financières et matérielles conséquentes.

Il a exhorté les experts et ses pairs à une démarche ouverte et partenariale afin d'examiner de façon positive les textes présentés pour permettre à cette structure un démarrage effectif de ses activités. Il s'est déclaré préoccupé de transmettre un témoin sain afin d'éviter à son successeur des difficultés qui caractérisent tout redémarrage mal ajusté

Prenant la parole, le Ministre de la Guinée Equatoriale Son Excellence Monsieur FORTUNATO OFA MBO a souscrit aux propos du Président DJOMBO en relevant l'engagement des Etats de la COMIFAC à assumer le fonctionnement des Institutions créées.

Il a par ailleurs souhaité la mise à disposition des documents aux Etats à temps pour leur meilleur examen par les experts et demandé des éclaircissements sur la dette des 500 millions de francs CFA indiquée par le Coordonnateur Régional de l'ADIE lors de sa présentation.

En réponse, le coordonnateur Régional a précisé que la dette n'était pas un prêt mais elle a pour origine essentielle les impayés et arriérés de salaire dus au manque de financement.

En conclusion des débats, le Président de séance a reconnu la situation préoccupante de l'ADIE dans la période actuelle de transition et a déclaré que rien ne sera décidé dans la précipitation. Il a enfin précisé que le dossier sera examiné à Huis clos par les Ministres qui en décideront.

Fait à Yaoundé le 28 mai 2004.

IV- COMMUNIQUE FINAL DE LA 5^{EME} CEFDHAC

Yaoundé du 24 au 26 Mai 2004

Organisée par l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), Agence de Facilitation de la CEFDHAC, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des forêts de la République du Cameroun (MINEF), et grâce aux appuis techniques et financiers du Gouvernement des Pays-Bas, de la Coopération Belge, et du Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE), la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale, en abrégé CEFDHAC, s'est tenue, au Palais des Congrès de Yaoundé, au Cameroun du 24 au 26 Mai 2004.

Les Etats membres de la CEFDHAC (Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Burundi, Rwanda, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Tchad) ont été représentés par les Ministres chargés des écosystèmes forestiers ou leurs représentants, les Ambassadeurs, les parlementaires, les représentants du secteur public et privé, les représentants des réseaux des ONG's, des populations locales et autochtones.

La Conférence a également connu la participation active des organisations sous-régionales et internationales, et des organisations de coopération bilatérale intéressées par la gestion des écosystèmes forestiers.

Le thème central choisi pour la 5^{ème} CEFDHAC est « **Gouvernance et partenariat multi-acteurs en vue d'une gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale** » autour duquel ont gravité trois sous-thèmes.

La Cérémonie d'ouverture, placée sous la présidence de Son Excellence, Chief TANYI – MBIANYOR Clarkson OBEN, Ministre de l'Environnement et des forêts du Cameroun, a été marquée par trois allocutions:

- Le mot du Directeur Général de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) lu par Daniel NGANTOU, Directeur Régional pour l'Afrique Centrale;
- L'allocution du Président en exercice de la CEFDHAC sortant lu par Madame AVOKI Marie Madeleine, Ambassadeur de la République Démocratique du Congo au Cameroun ;
- Le Discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun

Les travaux ont été animés par un bureau composé de :

- **Présidence** : Cameroun
- **Première vice présidence** : Gabon
- **Deuxième vice-présidence** : RCA
- **Troisième vice-présidence** : Burundi
- **Quatrième vice-présidence** : Guinée Equatoriale
- **Rapporteur Général** : Gabon
- **Rapporteurs** :

§ Réseau des parlementaires

§ Tous les Correspondants nationaux et Adjoints de la CEFDHAC.

Après avoir mis en place le Bureau de la Conférence, la première séance plénière a été marquée par sept (7) communications introductives permettant de partager les différentes expériences en matière de gouvernance et partenariats dans le bassin du Congo. Il s'est agit de :

- § Les défis de la gouvernance et les options de partenariats pour la gestion durable des forêts par OSSEYNOU NDOYE, Représentant Régional du CIFOR ;
- § Gouvernance et partenariat multi-acteurs en Afrique Centrale par Monsieur Daniel NGANTOU ;
- § Dynamique de la CEFDHAC pendant la période intersession 2002-2004 par BIHINI Won Wa Musiti, Coordonnateur du Programme UICN-BRAC ;
- § Partenariat à travers le dialogue entre les différents acteurs par Jean Prosper KOYO de la FAO ;
- § Les paysages durables comme cadres d'amélioration de la gouvernance dans le Bassin du Congo par MOHAMED BAKARR de l'ICRAF Nairobi;
- § Expérience de CARPE dans le renforcement des partenariats dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale par John Flynn, Directeur de l'USAID – CARPE ;
- § Les priorités du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas en matière des forêts en Afrique centrale par TON VAN DER ZON de la DGIS.

Les participants ont également suivi d'autres exposés qui ont meublé les différents sous-thèmes de la conférence.

Ainsi, pour le sous-thème 1 : développement des partenariats dans la gestion des espaces sous aménagement, l'exposé introductif, relatif au partenariat ONG/secteur privé pour la gestion des écosystèmes d'Afrique Centrale, a été fait par Monsieur Laurent SOME du WWF. Puis les participants ont suivi les expériences des pays membres de la CEFDHAC. Ces expériences ont été complétées par celles du secteur privé, des différents groupes de contact et réseaux à savoir le RAAF, le REFADD, le REPAR-CEFDHAC, le RIFFEAC, le REDIFAC et le REPALEAC.

Le sous-thème 2 : décentralisation de la gestion forestière a été introduit par Jean Claude NGUINGUIRI de l'OIBT qui a relevé l'interdépendance entre les concepts de gouvernance et partenariat. Cet exposé a été enrichi par d'autres communications illustrant les avantages de la gouvernance et l'intérêt de l'implication des populations locales et autochtones dans la gestion durable des écosystèmes forestiers et la nécessité de décentraliser celle-ci.

Le sous-thème 3 introduit par Messieurs Zac TCHOUNJEU de l'ICRAF et Pieter W.I de Baan de la SNV, s'est appesanti sur les stratégies et mesures incitatives garantissant la participation des populations locales et autochtones à la gestion durable des écosystèmes forestiers et leurs accès aux retombées de l'exploitation des ressources forestières. Les communications développées pour ce sous-thème ont mis en relief les mécanismes et outils susceptibles de contribuer à l'accès des populations à la gestion des ressources forestières et aux avantages issus de l'exploitation de celles-ci en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Toutes ces communications ont donné lieu à un échange très fructueux entre les participants et ont débouché sur la formation de cinq groupes de travail :

- § Groupe 1 : Gouvernance
- § Groupe 2 : Partenariat
- § Groupe 3 : Forêts communautaires
- § Groupe 4 : Mesures incitatives et stratégies
- § Groupe 5 : Formation, recherche et Innovations en conservation

Les résultats des communications en plénière et des travaux en groupes ont donné lieu aux recommandations ci-après:

En matière de Gouvernance,

- 1) Mettre en oeuvre un projet pilote d'évaluation de la participation effective des populations dans la gestion des écosystèmes forestiers dans au moins un pays membre de la CEFDHAC ;

- 2) Renforcer les capacités des populations pour une prise de conscience des valeurs économiques des ressources de la biodiversité et pour une meilleure gestion des redevances forestières ;
- 3) Promouvoir, suivre et évaluer la gouvernance environnementale au niveau national en vue de lutter contre la corruption et l'impunité.

S'agissant du partenariat,

- 4) Solliciter l'appui des agences spécialisées des Nations unies notamment la FAO pour améliorer la compréhension du concept de partenariat dans le contexte du Bassin du Congo ;
- 5) Formaliser et améliorer la représentativité des groupes sociaux notamment au niveau local (populations autochtones et locales) ;
- 6) Vulgariser le concept de partenariat en améliorant la circulation de l'information entre les couches sociales ;
- 7) Favoriser l'émergence des partenariats nationaux ;
- 8) Poursuivre les concertations en vue d'améliorer le partenariat en faveur de la mise en œuvre des projets du PAS notamment la gestion des bassins versants du fleuve Congo et la gestion transfrontalière entre le Congo et le Gabon concernant la réserve du Mont Mfouari.

En ce qui concerne les forêts communautaires,

- 9) Encourager les pays membres de la CEFDHAC à mettre en place des politiques de décentralisation de la gestion des ressources forestières (forêts communautaires et communales, partage équitable de la rente forestière, etc.) ;
- 10) Développer et mettre en place un système efficace d'utilisation participative des fonds issus de la gestion des forêts communautaires ;
- 11) Encourager une participation active de toutes les parties prenantes à la gestion communautaire afin que chacune joue pleinement son rôle ;
- 12) Développer et mettre en place un processus de collecte de fonds pouvant garantir le financement des forêts communautaires au bénéfice des communautés locales.

En matière des mesures incitatives et stratégies,

- 13) Mettre en place au niveau national et sous-régional des mécanismes juridiques et institutionnels durables permettant de garantir les intérêts des populations ;
- 14) Actualiser et/ou harmoniser les législations et les politiques forestières en vue d'atténuer les divergences de celles-ci dans une perspective de gestion durable concertée ;
- 15) Intensifier les études en vue d'une meilleure connaissance des PFNL et une meilleure organisation de leurs filières ;
- 16) Intégrer prioritairement et de manière systématique la lutte contre la pauvreté dans les politiques et programmes de gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- 17) Concilier les préoccupations des communautés locales et autochtones, des gouvernements et du secteur privé dans les législations forestières ;
- 18) Développer un réseau ou un forum pour la gestion durable et équitable des PFNL

Enfin, pour la Formation, recherche et innovation,

- 19) Mettre à jour et harmoniser les programmes de formation au niveau régional en vue d'une part, de dispenser une formation adaptée aux besoins actuels et d'autre part, de renforcer les capacités des personnels dans l'utilisation des nouvelles technologies ;
- 20) Créer et développer un cadre institutionnel de recherche sous-régional qui prend en compte les problématiques régionales.
- 21) Assurer un financement subséquent des activités de formation et de recherche

Sur le plan global, la conférence recommande à l'agence de facilitation de la CEFDHAC de tout mettre en œuvre pour garantir le démarrage effectif de la coordination à Brazzaville et

encourage celle-ci à poursuivre la consolidation, la dynamisation et le développement des réseaux utiles dont celui des jeunes et les groupes de contact au fonctionnement de la CEFDHAC.

Aussi, la conférence recommande-t-elle aux donateurs de continuer à soutenir la CEFDHAC et ses partenaires dans la mise en œuvre des présentes recommandations.

En marge des travaux, des sessions parallèles et une visite de terrain ont été organisées et ont donné lieu aux recommandations suivantes :

- 1) Généraliser les visites de terrain pendant les CEFDHAC lorsque cela est possible ;
- 2) Vulgariser dans la sous-région les modes de gestion durable des ressources forestières à l'instar de l'agroforesterie et des techniques de domestication actuellement développées par ICRAF ;
- 3) Renforcer les capacités des ONG en vue de matérialiser leur plan d'Action de mise en œuvre du NEPAD ;
- 4) Encourager la gestion intégrée des écosystèmes dans le cadre de Landscape.

Enfin, la conférence rappelle aux participants que conformément à la planification des sessions de la CEFDHAC adoptée à la 4^{ème} CEFDHAC à Kinshasa, la prochaine conférence se tiendra en 2006 au Gabon.

Fait à Yaoundé, le 26 Mai 2004

LES PARTICIPANTS

V- RAPPORT DU FORUM SOUS-REGIONAL DES ACTEURS FORESTIERS

26 - 27 mai 2004

INTRODUCTION

Il s'est tenu, du 26 au 27 mai 2004, au Palais des Congrès, à Yaoundé au Cameroun, le Forum Sous Régional des acteurs forestiers de l'Afrique Centrale. Ce Forum s'est consacré à (i) la validation du Plan de Convergence sous-régional actualisé de la Conférence des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ; (ii) l'examen des textes organiques de l'Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE).

DEROULEMENT DES TRAVAUX DU FORUM

1. Cérémonie officielle d'ouverture

La cérémonie officielle d'ouverture des travaux du Forum a été ponctuée par deux allocutions. La première a été faite par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur MASUDI MAYA N'KENDA et la deuxième par la Représentante de la FAO au Cameroun, Madame DAOULE DIALLO BA.

Cette cérémonie a été rehaussée de la présence du Représentant personnel du Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun, des Représentants des organismes de coopération, des Représentants de la société civile et des acteurs forestiers de six pays de la sous région à savoir : le Cameroun, le Gabon, la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique du Congo et le Tchad. Par contre, on a noté l'absence des acteurs forestiers de la République du Congo.

Le Secrétaire Exécutif a commencé son propos par souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les participants au Forum au nom du Président en exercice de la COMIFAC empêché, S.E. Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo. Il a ensuite remercié sincèrement le Gouvernement camerounais pour avoir bien voulu accepter d'abriter le Forum sous régional de validation du plan de convergence, la triple Conférence extraordinaire des Ministres de l'Agence de Développement de l'Information Environnementale (ADIE), de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage (OCFSA) et de la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

De plus, une profonde gratitude a été témoignée à l'endroit de la FAO, désormais partenaire technique principal dans les initiatives concernant la préservation du massif forestier du Bassin du Congo à travers son appui multiforme consigné dans le PCT 2919A, qui a été déterminant pour la tenue de ce Forum.

Le Secrétaire Exécutif a poursuivi son allocution en rappelant le rôle fédérateur que la COMIFAC est appelée à jouer par rapport aux initiatives et organisations sous régionales dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des forêts et des savanes. Les textes organiques de la COMIFAC précisent que le Forum sous régional, en tant que structure de base du suivi évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé, est organisé une fois par an et regroupe l'ensemble des parties prenantes. L'objectif de validation du Plan de convergence consacré au présent Forum lui confère une importance d'autant plus grande qu'il se tient à une période où la sous-région est confrontée à de nombreux défis avec des initiatives majeures comme le NEPAD et le processus AFLEG.

Pour terminer son propos, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a remercié les partenaires au développement et tous les organismes de coopération qui appuient la sous région d’Afrique centrale dans le domaine de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Sur ce, il a déclaré ouvert les travaux du Forum sous régional de validation du plan de convergence.

La Représentante de la FAO au Cameroun après avoir présenté, au nom de Monsieur Jacques Diouf, Directeur Général de la FAO, des chaleureuses salutations aux experts du Forum sous régional réunis à Yaoundé, a signalé la présence d’une importante délégation du département des forêts et du Bureau régional de la FAO pour l’Afrique comme gage de l’intérêt de son Organisation pour les présentes assises.

Elle a ensuite mentionné que le Forum, qui regroupe pour la première fois la plupart des parties prenantes de la sous-région en présence de l’équipe du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, est un rendez-vous important pour la gestion des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale. Cela marque, a-t-elle poursuivi, le démarrage effectif du processus d’appropriation et d’opérationnalisation au niveau sous régional des axes prioritaires d’intervention pour une gestion concertée des ressources forestières de la sous-région tels que promus par la Conférence des Ministres en charge des forêts d’Afrique centrale.

Après avoir relevé toutes les initiatives dans lesquelles la FAO s’investit dans la sous région en faveur de la gestion durable des forêts d’Afrique Centrale, notamment la mise sur pied d’un groupe de travail spécial sur les forêts d’Afrique et l’élaboration d’une stratégie spécifique d’appui de ces forêts, Madame la représentante de la FAO a signalé ensuite la mise à disposition d’un financement pour le recrutement du Co-Facilitateur du Partenariat sur les Forêts du Bassin du Congo. Elle a terminé son propos par un renouvellement de l’engagement de son Organisation à stimuler et appuyer les efforts des pays d’Afrique centrale, conformément à son mandat.

2. Travaux des acteurs forestiers du Forum

Les travaux des acteurs forestiers se sont déroulés suivant la séquence suivante :

- a) Mise en place du bureau du forum ;
- b) Présentations suivies des débats ;
- c) Travaux en commissions ;
- d) Restitution des travaux des commissions en plénière ;
- e) Lecture et adoption du rapport des travaux du Forum.

a. Mise en place du bureau du forum

Le bureau du Forum a été constitué de la manière suivante :

Président	:	Monsieur Joseph ABENA (CAMEROUN)
Vice Président	:	Monsieur Pierre NGAVOURA (GABON)
Rapporteur général	:	Monsieur Sébastien MALELE MBALA (RDC)
Rapporteur adjoint	:	Monsieur Cléto EDJANG ONA (GUINEE EQUATORIALE)

b. Présentations suivies des débats

Avant d’amorcer les travaux dans les quatre commissions mises en place pour examiner les matières essentielles inscrites à l’ordre du jour, deux présentations ont été faites. La première a été faite par Monsieur MAMFOUMBI KOMBILA, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, qui s’est appesanti sur l’historique de la COMIFAC.

La deuxième a été présentée par Monsieur Timothée FOMETE, Coordonnateur régional du projet d'appui FAO à la COMIFAC qui a introduit le document de Plan de convergence actualisé.

Monsieur FOMETE a commencé par faire un bref rappel des étapes du processus d'actualisation et une présentation rapide de la vision et des objectifs généraux du plan, avant de présenter les axes stratégiques en insistant sur les innovations essentielles apportées.

Après ces deux présentations et à la demande du Bureau du Forum, le Coordonnateur Régional de l'ADIE, Monsieur BAMBE DANSALA, a présenté brièvement les quatre documents à examiner par le Forum et la motivation y relative. Il s'agit de : (i) projet de textes organiques de l'ADIE, (ii) programme de travail, (iii) budget pour l'exercice 2004 et (iv) opportunité de financement par emprunt IDA.

Cette intervention du Coordonnateur régional de l'ADIE a suscité un long débat, principalement autour des textes organiques pour lesquels des voies se sont levées pour dire qu'un document d'une aussi grande importance nécessitait un examen approfondi et des avis des experts des pays compétents en la matière et ne devait pas être examiné, et encore moins validé par la Conférence extraordinaire des Ministres.

Après avoir recueilli les avis des différents délégués des pays, il s'est dégagé un consensus sur la question soulevée et une commission a été constituée en vue de l'examen des documents préparés et proposés par l'équipe de l'ADIE.

Des observations ont été faites par les Experts au sujet des omissions constatées dans le plan de convergence proposé, notamment sur la non prise en compte du processus NEPAD, de la dimension eau, de l'articulation entre les politiques forestières et les autres politiques sectorielles (agriculture, énergie, transport, etc.)

Après débats, un consensus s'est dégagé pour la prise en compte de toutes les dimensions du secteur de l'environnement dans tous les pays.

c. Travaux en commissions

Après les travaux en plénière, quatre commissions ont été constituées, à savoir :

- (i) Commission n°1 : Politiques, Institutions et Coopération, chargée de l'examen des axes stratégiques n° 1, 7, 9 et 10 ;
- (ii) Commission n° 2 : Economie forestière et réduction de la pauvreté, chargée des axes stratégiques n° 3, 5 et 6 ;
- (iii) Commission n° 3 : Conservation de la biodiversité et connaissance de la ressource, chargée des axes stratégiques n° 2, 4 et 8 ;
- (iv) Commission n° 4 : Textes organiques de l'ADIE, chargée de l'examen des quatre dossiers soumis séance tenante aux acteurs du Forum.

d. Restitution des travaux des commissions en plénière

A l'issue des travaux en commissions, une deuxième séance en plénière a été tenue en vue d'adopter les rapports respectifs. Après débats et discussions, le Plan de convergence actualisé a été amendé et validé par le Forum sous régional des acteurs forestiers. Les rapports des différentes commissions sont annexés au présent rapport.

Avant de clore les travaux du Forum, les recommandations ci-après ont été formulées :

1. Mettre en place une plate forme commune des pays membres de la COMIFAC en vue de l'harmonisation des positions lors du Conseil International des Bois Tropicaux qui aura lieu en juillet 2004 à Genève ;
2. Examiner et adopter les documents statutaires de l'ADIE lors de la prochaine Conférence Ordinaire de la COMIFAC, prévue en juin 2004 à Libreville ;
3. Soutenir financièrement l'ADIE en attendant l'aboutissement du processus d'adoption des textes organiques de cette institution par les Etats ;
4. Prendre en compte la problématique de l'eau dans toutes ses dimensions ;
5. Intégrer l'harmonisation des politiques intersectorielles dans le Plan de convergence ;
6. Pour la prochaine conférence ordinaire et la deuxième réunion du partenariat sur les forêts du bassin du Congo, annexer au Plan de convergence sous régional les estimations budgétaires y compris les prévisions d'engagement financier des pays ;
7. Développer le système métabase des données sur les ressources forestières ;
8. Promouvoir la transformation des PFNL pour créer une plus grande valeur ajoutée et étendre leurs marchés ;
9. Créer un observatoire des forêts au niveau sous régional et au niveau national.

e. Présentation et adoption du rapport des travaux du Forum.

A l'issue de l'audition des rapports des commissions et de leur adoption en plénière, l'équipe des rapporteurs a produit le rapport des travaux du Forum et l'a présenté en plénière. Après enrichissements, le rapport du Forum sous-régional des acteurs forestiers de validation du plan de convergence a été adopté à l'unanimité.

f. Présentations en marge du Forum.

En marge des travaux du Forum sous-régional des acteurs forestiers, deux exposés ont été présentés par la délégation de la FAO. Ils ont porté sur les thèmes suivants :

1. La stratégie de la FAO pour le développement des forêts dans les pays du Bassin du Congo présentée par Monsieur Prosper KOYO ;
2. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux développé par Monsieur François Wencélius.

Le premier exposé a permis de porter à la connaissance des participants au Forum les quatre axes stratégiques de la FAO suivants :

1. Aménagement forestier durable ;
2. système d'information sur les ressources forestières ;
3. renforcement et amélioration des capacités de gestion et d'utilisation durable des ressources forestières ;
4. soutien au renforcement des cadres institutionnels, politiques et légaux.

Le deuxième exposé a précisé que le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux est un partenariat innovant et non un projet entre les pays en développement, les principaux partenaires internationaux et la FAO mis en place pour soutenir la mise en œuvre effective et participative des programmes forestiers nationaux. Il donne la priorité au partage des connaissances et au développement des capacités de nombreux acteurs qui sont parties prenantes en leur fournissant un soutien financier pour des activités telles que : ateliers, fora, formation continue, analyse de politiques forestiers et systèmes de gestion de l'information et de connaissances.

Commencé à 12h15 le 26 mai 2004, les travaux du Forum se sont terminés le 27 mai 2004 à 13h30'.

Fait à Yaoundé, le 27 mai 2004

Cléto EDLANG ONA

Rapporteur adjoint

Sébastien MALELE MBALA

Rapporteur Général

ANNEXE 1 : SEANCE D'OUVERTURE

ANNEXE 1.1- DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE CHIEF TANYI-MBIANYOR CLARKSON OBEN MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS DU CAMEROUN

Excellences Messieurs les Ministres et Chers Frères,
Monsieur le Président de la Conférence de Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC),
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique accrédités au Cameroun,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes de Coopération des Organisations Non Gouvernementales, du Secteur Privé et de la Société Civile,
Mesdames et Messieurs les Correspondants Nationaux de la COMIFAC,
Mesdames et Messieurs les Participants,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand honneur mêlé d'un plaisir tout particulier que je préside ce jour l'ouverture solennelle des travaux de la Conférence des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), ainsi que ceux ordinaire cette fois de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA) et de l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE).

Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement Camerounais, souhaiter à tous les invités une chaleureuse bienvenue et un bon séjour en terre camerounaise. Qu'il me soit également permis de saisir cette opportunité pour adresser mes sincères remerciements à tous ceux, résidents ou étrangers parfois venus de très loin qui, malgré leurs nombreuses sollicitations, ont accepté de rehausser de leur présence l'éclat de cette cérémonie. Je tiens enfin à exprimer notre vive reconnaissance à tous les partenaires au développement pour leur appui et leur collaboration manifestés dans le cadre de l'élaboration du plan de convergence devant permettre à la COMIFAC de remplir pleinement ses missions.

Cette marque de solidarité conjuguée à votre présence massive en ces lieux prouvent de façon éloquente, s'il en était encore besoin que la communauté internationale reste préoccupée par la recherche des voies et moyens pouvant aider à une meilleure maîtrise de la gestion durable de nos forêts.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers Participants,

Comme vous le savez, c'est ici même à Yaoundé qu'en mars 1999, les Chefs d'Etats d'Afrique Centrale se sont mobilisés à l'initiative du Président de la République du Cameroun, Son Excellence Paul BIYA, pour exprimer devant leurs peuples et la communauté internationale leur ferme volonté de gérer de façon concertée le riche patrimoine forestier de leur sous région. Les présentes assises constituent un effort de plus dans la série de réflexions menées depuis la déclaration issue de ce Sommet des Chefs d'Etats.

C'est dire que quel que soit ce que nous faisons dans le cadre de la COMIFAC, quelles que soient les décisions que nous sommes amenés à prendre au sein de ce grand forum, nous

devons garder à l'esprit que cette instance de concertation a une logique et un fondement inspirés à un haut niveau politique et confortés aujourd'hui par la composante environnementale du NEPAD.

Il ne peut d'ailleurs en être autrement, car la COMIFAC a été créée en Juin 2002 par les Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale dans le but essentiel de traduire dans les faits la Déclaration de Yaoundé. En tant qu'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination et de décisions en matière de conservation et de gestion durable des Ecosystèmes Forestiers de notre sous région, la COMIFAC apparaît donc comme l'instrument primordial et déterminant de concrétisation de toutes les initiatives sous régionales visant à promouvoir une gestion durable et rationnelle de nos ressources.

Mesdames et Messieurs,

Chers Participants,

Au cours des présentes assises, nous ne devons pas oublier que si la nécessité de promouvoir une mise en valeur durable de nos ressources naturelles s'est faite ressentir au plus haut niveau, c'est en raison de nombreux problèmes qui continuent, malgré nos efforts déjà louables, à être un défi pour notre sous région.

Certes, les pays de la Sous région se partagent fort opportunément le deuxième massif forestier de la planète. A ce titre, ils renferment un potentiel multi ressources qu'accompagnent des politiques forestières et des outils de contrôle forestier impliquant tous les acteurs, notamment les communautés locales, dans la gestion du patrimoine naturel.

Mais nous devons reconnaître que nos forêts se dégradent de plus en plus par endroits de façon préoccupante en raison de facteurs multiples. Je pense notamment à :

- Ø L'exploitation forestière illégale, le commerce illégal et à la gestion à améliorer dans le secteur forestier ;
- Ø Le grand braconnage et la tendance quasi constante à viser davantage nos espèces menacées d'extinction ;
- Ø L'accroissement effréné de la pauvreté de nos populations malgré une richesse extraordinairement importante de notre patrimoine naturel ;
- Ø La collaboration encore timide entre les pays de la sous région en dépit de leur prise de conscience de la nécessité d'une approche régionale et participative dans la gestion de nos ressources ;
- Ø La nécessité d'un renforcement plus accru des capacités de tous les acteurs impliqués dans le processus de développement forestier, faunique et environnemental ;
- Ø La nécessité de consolider et d'enrichir davantage le partenariat autour de la COMIFAC pour la rendre plus agissante et plus dynamique.
- Ø Etc.

Nonobstant leur ampleur et leur caractère préoccupant, il faut remarquer qu'il s'agit là, j'en suis très persuadé, de défis surmontables. Nous en avons déjà montré la preuve en manifestant notre volonté d'unir nos forces pour rendre nos actions plus efficaces et plus efficaces sur le terrain. Il suffit maintenant de continuer à traduire nos volontés communes en actions concrètes. Notre détermination à agir ensemble doit être logique et cohérente pour que nos actions soient porteuses d'espoir pour nos populations en quête de bien être.

Excellences Messieurs les Ministres et Chers Frères,

Distingués Invités ,

Mesdames et Messieurs,

Depuis la déclaration de Yaoundé, le Cameroun pour sa part, en sa double qualité de pays initiateur du processus de Yaoundé ayant abouti à la création de la COMIFAC, et de siège de cette grande institution, ne ménage aucun effort pour soutenir ce processus sous régional. Le Gouvernement Camerounais a pris à cœur d'honorer tous ses engagements vis-à-vis de la

COMIFAC, tant en ce qui concerne le paiement de ses contributions qu'au niveau de toutes les facilités d'usage, l'accord de siège signé l'an passé entre cette institution et le Cameroun en ait une illustration concrète et parfaite.

Par ailleurs, restant toujours fidèle à la haute impulsion des Chefs d'Etats Africains confortés par l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), le Cameroun a réalisé des avancées significatives notamment en procédant à la création d'un forum national des partenaires forestiers et en mettant en place un plan d'action d'urgence et un Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE), dont la mise en œuvre a déjà commencé avec l'appui de nos partenaires au développement, autant d'exercices de planification à travers lesquels nous traduisons en termes opérationnels les résolutions de la Déclaration de Yaoundé.

Mesdames et Messieurs les Participants,

Sans pour autant méconnaître les efforts déjà entrepris jusqu'à présent, et dans le but de nous aider, comme je l'ai dit tantôt à l'occasion des travaux de la CEFDHAC, à consolider les acquis en terme de partenariat autour d'objectifs novateurs, nos réflexions au cours des présentes assises devraient nous aider à nous accorder sur un plan de convergence permettant à tous les pays membres de la COMIFAC et à nos partenaires d'agir sur une base consensuelle dans les prochaines années.

Pour cela, vous pouvez vous aider des outils de travail élaborés dans le cadre des rencontres entre nos équipes d'experts forestiers, des forums nationaux organisés dans chaque pays en vue de développer les axes stratégiques et les principales activités à entreprendre au niveau de la COMIFAC. Je vous invite également à vous référer au document issu du forum sous régional des acteurs forestiers organisé hier avec la participation des experts forestiers, du Secteur Privé, de la Société Civile et des Partenaires Bailleurs.

Le Conseil des Ministres de la COMIFAC attend beaucoup de vous pour éclairer ses décisions et notamment en vue de valider et d'adopter le plan de convergence sous régional pour qu'il devienne le document de référence des Etats d'Afrique Centrale, des Partenaires au développement et de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement forestier. Nous pensons que la validation de ce plan de convergence est une étape très importante pour les échéances futures du processus COMIFAC qui doit confirmer davantage, avec les organes sous régionaux sous sa tutelle, sa position majeure dans le développement forestier en Afrique Centrale.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Vous pouvez compter sur le Cameroun et sur sa détermination à ne ménager aucun effort pour aider la COMIFAC dans ce sens, et à œuvrer de concert avec ses pairs de la Sous région pour atteindre les grandes priorités de cette importante institution. Notre pays s'engage déjà à partager les vues consensuelles qui seront issues de vos débats que je souhaite constructifs et ouverts.

Tout en leur renouvelant notre sincère gratitude pour l'appui multiforme apporté dans le cadre du processus COMIFAC, je lance en même temps un vibrant appel à tous les partenaires au développement afin qu'ils manifestent leur adhésion aux grandes décisions qui seront prises à l'occasion de cette semaine de la COMIFAC qui intègre la 5^e CEFDHAC clôturé hier soir, la Conférence des Ministres de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale (OCFSA) et la Conférence des Ministres de l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), rencontres qui devront permettre de statuer ensemble sur la plupart des questions urgentes relevant de la décision des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale.

Sur ce, et en vous souhaitant bon succès et beaucoup de courage dans vos travaux, je déclare ouverts les travaux des Conférences extraordinaires des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA) et de l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE).

Vive la COMIFAC !

Vive la Coopération sous régionale et Internationale !

Vive les forêts d'Afrique Centrale !

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

ANNEXE 1.2 - DISCOURS DE SE HENRI DJOMBO, MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CONGO ET PRESIDENT EN EXERCICE DE LA COMIFAC

Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun,
Messieurs les Ministres et Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et sous-régionales,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de la tenue de cette Conférence extraordinaire des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), je voudrais tout d'abord exprimer, au nom de la COMIFAC et en mon nom propre, notre profonde gratitude à l'endroit de Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun et au Gouvernement camerounais pour l'intérêt qu'ils accordent à notre organisation et à la gestion concertée des ressources forestières de la sous-région Afrique Centrale. La parfaite organisation de nos assises en est une belle illustration. Aussi, voudrais-je profiter de ce moment pour témoigner notre gratitude au Gouvernement et au peuple camerounais pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé ici à Yaoundé.

J'aimerais saluer la présence d'éminentes institutions et personnalités venues de différents horizons pour vivre avec nous cette semaine dite « semaine COMIFAC ».

Je voudrais de manière particulière me réjouir de l'opportunité qui nous est offerte de rassembler en une même occasion la COMIFAC, l'ADIE, l'OCFSA, l'OAB, la CEFDHAC et le RAPAC au moment où nous devons débattre des questions stratégiques liées à la préservation des forêts du Bassin du Congo, un processus impliquant à la fois les Etats de la sous-région et l'ensemble de la communauté internationale.

Les questions à l'ordre du jour sont d'importance capitale pour baliser la voie et imprimer le rythme qui convient, dans la conduite de ce processus, véritable contrat de solidarité internationale devant coaliser les forces et permettre de mobiliser ensemble les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission exaltante.

Mesdames et Messieurs,

A l'issue de la première réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo tenue du 21 au 23 janvier 2003 à Paris, il était convenu que les partenaires se retrouvent dans un délai de trois mois pour affiner le plan de convergence, retenu désormais comme seul cadre de travail en matière de conservation et de gestion durable des forêts de la sous-région et mettre en place les mécanismes de son financement.

Comme on peut le constater, ce délai n'a pas été respecté, en raison de nombreux enjeux qui se sont présentés et du temps nécessaire à l'actualisation du plan de convergence.

Par exemple, je voudrais relever que la situation spécifique de certains pays n'a pas permis d'accélérer le rythme de travail et de réévaluer les actions prioritaires nationales dans les délais.

Cependant, près d'un an et demi après la réunion de Paris, les activités suivantes ont été menées par la COMIFAC pour faire avancer le processus :

- négociation et obtention d'une assistance technique et financière de la FAO, d'un montant de US \$ 345,000, dont 270,000 pour l'appui et le renforcement des capacités institutionnelles de la COMIFAC, et 75,000 pour le financement du poste du co-facilitateur ;
- choix du PNUD pour parrainer la co-facilitation, assurée par un cadre de la sous-région, désigné à cet effet ;
- actualisation des composantes nationales du plan de convergence et leur mise en cohérence sous-régionale ;
- sensibilisation de l'Union Européenne, de certains de ses pays membres, des Etats Unis d'Amérique et du Canada, pour les préparer à accroître leurs contributions et d'autres gouvernements (Italie, Danemark, Norvège, Chine, Costa Rica) et organismes afin qu'ils adhèrent au partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.
- sensibilisation de l'Angola et de Sao Tomé & Principe pour les engager dans le programme ;
- maintien des objectifs, de la vision et de la cohésion au sein des pays d'Afrique Centrale, dans l'esprit de la première réunion du PFBC de Paris ;
- arrimage du PFBC avec l'initiative environnementale du NEPAD ;
- participation aux réunions internationales : congrès, conférences, fora, conseils pour part aux grands débats internationaux et faire connaître les efforts déployés par l'Afrique Centrale en matière de gestion durables des forêts et de la biodiversité.

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis également de la collaboration de tous mes collègues Ministres en charge des Forêts qui a permis de mettre en œuvre la stratégie élaborée ensemble et que nous avons affinée au fur et à mesure, par la concertation permanente, ce qui a eu l'avantage de nous mettre à l'abri d'éventuels dérapages.

Le plan de convergence, aboutissement de la volonté des Chefs d'Etat, remanié pays par pays, a été traduit dans les faits par les Ministres à travers la COMIFAC. Il s'agit maintenant de le valider, pour améliorer la gestion de nos écosystèmes forestiers et de leurs ressources. Ce plan, qui va être présenté à cette Conférence, une fois adopté, devra être vulgarisé auprès de tous les acteurs, dans la perspective de la tenue de la deuxième réunion du partenariat sur le Bassin du Congo et du prochain Sommet des Chefs d'Etat.

Mesdames et Messieurs,

L'adoption du plan de convergence sous-régional est un pas important dans le lancement de notre processus, mais sa mise en œuvre nécessite de moyens énormes et plus de cohésion entre les acteurs, ainsi qu'une volonté inébranlable et un engagement collectif.

La mise en œuvre de notre plan ne peut être garantie durablement que si des mécanismes financiers appropriés sont mis en place, dénué de préférences à caractère politique.

Nous devons mettre un accent particulier sur les mécanismes novateurs de financement pour lesquels des contacts ont été initiés tant au niveau des institutions internationales que de certains gouvernements. Ces financements permettront de conduire à bon port ici l'une des

initiatives la plus ambitieuse et la plus structurée au monde, visant la gestion durable des forêts, qui devra de ce fait susciter des flux financiers plus importants pour égaler ceux mobilisés pour les autres bassins (Amazonie, Asie du Sud Est).

C'est aussi le moment de réaffirmer l'engagement des Etats d'Afrique Centrale à participer de manière plus significative à ce financement, pour rester conforme à leur volonté d'appropriation de ce processus. Toutes les actions qui ont été retenues devront faire ensuite l'objet d'études particulières pour la mise en œuvre des projets y relatifs.

A cet égard, le renforcement des capacités est urgent, et l'assistance de la communauté internationale, depuis l'élaboration des études, est fortement souhaitée.

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer mon intervention, sans pour autant ne pas aborder la situation actuelle que traverse l'ADIE.

L'ADIE a été une association aux ambitions nobles à sa création. Mais, le partenariat constitué ne lui a pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Etant donné, l'importance de cette institution pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information environnementale, les Etats ont décidé d'en faire une agence intergouvernementale, qui apportera beaucoup plus de rigueur dans la définition et la réalisation des programmes.

L'ADIE (agence) remplace l'ADIE (association). Après la signature du Protocole d'Accord en mai 2003 à Libreville, il s'agit maintenant de consacrer son existence juridique en la dotant des textes constitutifs.

Il s'agira à terme, de disposer au sein de la COMIFAC, des organisations formellement structurées, par exemple le RAPAC devant servir d'interface au plan technique pour les questions pour l'ensemble des aires protégées, les données statistiques, l'échange d'expérience inter-projets, l'harmonisation des normes de gestion technique des projets et des aires protégées.

Pour conclure, il est important d'interpeller les cadres et experts de la sous-région, qu'ils s'élèvent et sortent des nationalismes étroits avec une vision plus large des enjeux afin de mener un processus dynamique et rassembleur, pour atteindre ensemble aux objectifs que la sous-région s'est assignée en matière de conservation et de gestion durable de ses écosystèmes forestiers.

Vive la coopération internationale !

Vive la COMIFAC !

Je vous remercie !

ANNEXE 1.3 - DISCOURS DU PRESIDENT EN EXERCICE DE L'OCFSA A L'OUVERTURE DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE EXTRAORDINAIRE

Yaoundé 27 mai 2004

Messieurs les Ministres et Chers Collègues,

Madame et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Mission diplomatiques,

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole en cet instant où nous lançons les travaux ministériels des trois Organisations sous régionales que sont la COMIFAC, l'ADIE et l'OCFSA. En le faisant en ma qualité de Président en Exercice de l'OCFSA, je ne saurais taire mon soulagement de nous voir réunis aujourd'hui dans cette très belle et accueillante ville de Yaoundé, après plusieurs convocations de notre 6^{ème} session reportée. Je voudrais donc, au nom de la délégation qui m'accompagne exprimer nos sentiments de reconnaissance au Gouvernement et au peuple frère du Cameroun sous la haute direction clairvoyante de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République.

Le fait que Yaoundé ait accepté d'accueillir notre actuelle session après s'être manifesté à héberger définitivement notre Secrétariat Permanent vient renforcer et réaffirmer encore davantage l'attachement des Autorités camerounaises à l'intégration sous régionale pour plus de solidarité entre peuples d'Afrique centrale.

Permettez-moi de rappeler aussi que ce sont ces mêmes idéaux de paix et de solidarité dans notre sous région Afrique Centrale qui ont toujours guidé les actions de Son Excellence Idriss DEBY, Président de la République du Tchad qui lutte inlassablement pour une meilleure gestion des ressources naturelles dans les Bassins du Congo et du Tchad. Bien que les contingences conjoncturelles ont souvent altéré la portée de l'engagement personnel du Président Idriss DEBY, nous réaffirmons ici que sans son indéfectible soutien, le Tchad n'aurait certainement pas pu tenir la Présidence en exercice de notre Organisation depuis son adhésion voilà 13 ans. Qu'il en soit sincèrement ici remercié.

Excellences et Chers Collègues,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Durant notre long mandat déjà évoqué, nous avons eu grand plaisir à travailler et à collaborer avec le Secrétariat Permanent de l'OCFSA, malgré les multiples difficultés qu'a connues l'Organisation pendant cette période.

Nous tenons à féliciter le personnel du Secrétariat Permanent pour les efforts qu'il a fournis dans l'exécution des tâches prescrites et pour les résultats obtenus nonobstant les entraves dues essentiellement au recouvrement aléatoire des contributions des Etats Membres. Mais il y a une autre difficulté de taille qui mériterait qu'on s'y attarde : c'est la non ratification des accords de l'OCFSA par certains Etats Membres.

Ces problèmes constituaient en son temps de sérieux blocages pour le fonctionnement normal de l'OCFSA. Un bailleur de fonds qui s'était porté volontaire pour faire l'audit technique et financier de notre Organisation avait posé comme conditions le déplacement du siège de l'OCFSA et la volonté manifeste des Pays Membres à soutenir leur Organisation.

Lors de la tenue de la 5^{ème} Conférence de notre Organisation en novembre 1990 à N'Djamena, des mesures salvatrices ont été prises à savoir que :

- Ø Le Président en Exercice devait prendre contact avec les Chefs d'Etat de tous les Pays Membres afin d'examiner le problème de paiement des contributions qui, nous en convenons, conditionne la survie même de notre Institution ;
- Ø Une solution devrait être trouvée au problème de transfert du siège de l'Organisation de Khartoum au Soudan vers un autre Pays Membre ;
- Ø Enfin toutes les dispositions devaient être prises pour la mise en place du nouveau personnel recruté.

Sur ce dernier point, la 4^{ème} Conférence de Khartoum avait déjà retenu le principe de recruter un Secrétaire Comptable bilingue et un Chargé d'Etudes. Ce personnel est identifié mais pour des raisons diverses, seul le Chargé d'Etudes a pu prendre service au siège de l'Organisation.

Nous ne reviendrons plus sur le problème de siège car à la suite de la décision du Gouvernement soudanais de lâcher le siège de l'Organisation en septembre 1998 et de le confier à qui voulait le prendre, une solution heureuse a été trouvée.

Ainsi, à ce jour, le siège de l'OCFSA est désormais à Yaoundé au Cameroun et un nouveau Secrétaire Permanent est nommé et a déjà regagné son poste. Il reste le problème de rentrée des contributions égalitaires des Etats qui demeure l'handicap majeur au fonctionnement de notre Organisation.

Concernant les problèmes financiers de l'OCFSA, qu'il me soit permis de rappeler ici que la 5^{ème} Conférence de N'Djamena avait adopté l'idée d'une étude sur l'introduction des taxes sur la faune afin de rendre opérationnel le Fonds Spécial Faune créé par Accord entre les Etats. Cette étude a été réalisée et propose la création ou l'amélioration des taxes suivantes :

- taxe sur la conservation de la faune ;
- augmentation de la taxe sur les armes de chasse ;
- taxe sur la consommation des munitions de chasse.

Au cours de nos présentes assises, nous ne perdrons certainement pas de vue cet épineux problème de financement car l'effort de faire fonctionner notre maison devra d'abord partir de nous mêmes avant de tendre la main vers nos partenaires extérieurs.

Notre rôle étant de déterminer les voies et moyens pour la réalisation des objectifs de l'OCFSA, nous devrions nous pencher sur toutes les possibilités qui s'offrent à nous. Les statuts de notre Organisation prévoient des contributions variables des Etats Membres mais cet aspect n'a pas jusqu'ici été exploité. La question mérite d'être approfondie sérieusement ici à Yaoundé afin de mettre définitivement l'OCFSA sur les rails comme nous l'ont prescrit les Chefs d'Etat dans la Déclaration de Yaoundé.

En effet en mars 1999, les Chefs d'Etats d'Afrique Centrale se sont réunis à Yaoundé (Cameroun) pour un Sommet sur la Conservation et la Gestion durable des Forêts tropicales.

Dans la déclaration finale de ce Sommet appelée désormais Déclaration de Yaoundé, les Chefs d'Etats ont donné mission à leurs Ministres en charge des écosystèmes forestiers de redynamiser l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA). L'actuelle Conférence est la première qui se tient après cette importante Déclaration. Ce qui nous place en face de cette lourde responsabilité non seulement de pendre des mesures appropriées mais de les mettre réellement en application pour un meilleur devenir de la biodiversité dans la sous région Afrique Centrale.

Le Secrétaire Permanent aura l'occasion de vous faire son rapport d'activités. Toutefois, je souhaiterais pour ma part souligner que l'OCFSA a été invitée au Conseil d'Administration de

l'Accord de Lusaka qui a eu lieu à Brazzaville en juillet 2002. Il ressort des entretiens constructifs des Responsables des deux Institutions qu'il puisse s'établir entre elles une étroite collaboration pour mieux lutter contre le commerce illicite des produits de la faune et de la flore dans les zones d'Afrique centrale et d'Afrique orientale et australe, zone couverte par ledit Accord.

Un tel travail en synergie sera bénéfique pour l'Afrique à l'heure où certaines zones s'ouvrent au commerce international de l'ivoire ou de certains trophées de chasse prisés par les braconniers de grand chemin.

Excellences,

Honorables délégués,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

La mise en cohérence des législations a été une des tâches confiées à l'OCFSA dès sa naissance. Plusieurs études ont été menées malgré les maigres ressources de l'Organisation. Il conviendrait que si les résultats de ces études sont approuvés par la Conférence, les Services techniques des Pays Membres puissent les exploiter.

Il vous souviendra qu'une étude sur une stratégie régionale de lutte contre le braconnage a été menée par des Consultants pour le compte de l'OCFSA.

Pour sa part le TCHAD qui compte un réseau d'aires protégées en extension est confronté à des contraintes spécifiques à savoir le braconnage accentué, les sécheresses cycliques, les feux de brousse et la transhumance qui causent d'importants dégâts aux aires protégées. Nous avons des programmes transfrontaliers qui portent sur :

- la matérialisation des limites des aires protégées transfrontalières ;
- les programmes conjoints de surveillance et de répression du braconnage et du commerce illicite des produits de chasse ;
- la création de sous-commissions de lutte contre le braconnage dans le cadre des commissions mixtes Tchad-Cameroun, Tchad-RCA et Tchad-Soudan ;
- les programmes transfrontaliers d'inventaires d'inventaire de la faune sauvage et,
- le programme de transfert de technologie et d'ingénierie sous-régional.

Le Tchad, dernier adhérent à l'OCFSA vient de payer une partie de ses arriérés malgré les difficultés de tous ordres auquel il est confronté et il envisage proposer le projet de ratification des Accords de l'OCFSA au Parlement.

Excellences,

Distingués invités et honorables délégués,

Mesdames et Messieurs,

Au moment où nous passons le flambeau de la Présidence en Exercice à un autre pays, nous voulons l'assurer de notre entière disponibilité à coopérer pour l'épanouissement de l'OCFSA et nous demandons au Secrétariat Permanent de collaborer pleinement avec le nouveau Président en Exercice pour lui faciliter la tâche et lui permettre d'apporter dans la mesure du possible de solutions aux problèmes de l'Organisation.

Nous félicitons les pays membres qui prennent des mesures salutaires pour la santé financière de l'Organisation en payant régulièrement leurs contributions. Les autres membres sont conviés à tout mettre en œuvre afin de leur emboîter le pas et s'acquitter eux aussi de ce devoir. Nous profitons de cette occasion pour remercier sincèrement le Gouvernement du

Pays de siège qui n'a ménagé aucun effort pour asseoir définitivement le Secrétariat dans ses locaux à Yaoundé.

Nous notons avec satisfaction l'intérêt manifesté par la République Démocratique du Congo à adhérer à l'OCFSA et nous saluons la présence des pays frères Observateurs qui, nous en restons convaincus, ne tarderont plus à nous rejoindre pour essayer de juguler ce problème de braconnage qui est transfrontalier.

Nous souhaitons pleins succès à la Conférence Ministérielle de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage.

Vive l'OCFSA !

Vive la Coopération sous-régionale !

Vive la coopération interafricaine !

Vive la coopération internationale !

Nous vous remercions.

ANNEXE 1.4 - ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMIFAC A L'OUVERTURE DU FORUM SOUS- REGIONAL

YAOUNDE LE 26 MAI 2004

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun,

Messieurs les Représentants des organismes de coopération

Messieurs les experts,

Messieurs les représentants de la société civile

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de prendre part ce jour, dans cette belle enceinte du Palais des Congrès de Yaoundé, aux travaux du forum sous régional de validation du Plan de Convergence de la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale.

Permettez-moi toute d'abord d'exprimer au nom du président en exercice de la COMIFAC empêché, S. E. Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement une chaleureuse bienvenue.

C'est aussi l'occasion de présenter nos sincères remerciements au gouvernement camerounais, plus particulièrement à S.E. Chief Tanyi Mbianyor Clarkson Oben, Ministre de l'Environnement et des Forêts de la République du Cameroun pour avoir bien voulu accepter d'abriter ces réunions, à savoir le forum sous-régional de validation de plan de convergence, la triple Conférence extraordinaire des Ministres de l'Agence de Développement de l'Information Environnementale, l'ADIE, de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage, l'OCFSA, et de la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale, la COMIFAC.

Comme vous l'aurez constaté, nos travaux ont été précédés par la 5^{ème} Conférence des Ecosystèmes pour les forêts Denses et humides d'Afrique Centrale, la CEFDHAC ; cette concentration des rencontres sur le secteur des forêts et de l'environnement regroupant des personnalités et des acteurs forestiers de haut niveau traduit la volonté politique de leurs Excellences en charge des forêts et de l'environnement de la sous-region pour consacrer le rôle fédérateur et coordonnateur de la COMIFAC par rapport aux initiatives et organisations sous-régionale dans le domaine de la conservation et de gestion durable des forêts et des savanes, c'est pourquoi la semaine du 24 au 28 mai 2004 a été baptisée à juste titre « LA SEMAINE COMIFAC ».

Je ne saurais passer sous silence et ne pas exprimer notre profonde gratitude à l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation, la FAO, désormais partenaire technique principal dans les initiatives concernant la préservation du massif forestier du Bassin du Congo à travers son appui multiforme consigné dans le PCT 2919 A, qui a été déterminant pour la tenue de nos réunions.

Mesdames et Messieurs, l'on ne saurait se lasser de rappeler que le principal fait marquant dans le secteur des forêts, à la fin du siècle dernier en Afrique Centrale, a été la Déclaration de Yaoundé sur les forêts, issue du Sommet des Chefs d'Etat mars 1999.

Cette initiative a stimulé la mise en place d'un cadre de coopération sous-régionale, en matière de forêts ; comme vous le savez, l'Afrique centrale a l'avantage d'abriter le deuxième massif forestier tropical de la planète que nos pays se partagent fort opportunément. Nous avons la même dépendance vis-à-vis de cette ressource la plus partagée d'Afrique Centrale car constituant dans nos pays respectifs un facteur de développement, un cadre et un mode de vie pour la grande partie de nos populations.

La Conférence des ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a été instituée comme instance de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé et ses statuts ont été adoptés le 28 juin 2002 à Yaoundé.

En référence aux statuts de la COMIFAC, et conformément aux résolutions du dernier conseil (COMIFAC 2) la troisième COMIFAC ordinaire se tiendra prochainement à Libreville mais en attendant il est prévue cette semaine et plus précisément le 28 mai ici même à Yaoundé, une Conférence extraordinaire de la COMIFAC.

Un plan de convergence sous-régional a été élaboré par les experts de la sous région et adopté comme cadre de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Yaoundé. Il existe en effet plusieurs organisations-initiatives-processus sous régionaux dont les mandats, mode de financement et couverture géographique se chevauchent au moins partiellement. On peut citer entre autres : l'Organisation Africaine du Bois (OAB), l'Organisation pour la Conservation de la Faune sauvage d'Afrique (OCFSA), la Conférence des Ministres en charge des Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) etc.

Les textes organiques instituant la conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale précisent que le Forum Sous-Régional est organisé une fois par an et regroupe l'ensemble des parties prenantes, société civile, parlementaires, ONG, administrations, partenaires au développement, bailleurs de fonds et secteur privé.

Le forum constitue l'organe de base dans le suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Yaoundé.

Le forum qui se tient ce jour a pour objectif l'examen et la validation du plan de convergence actualisé. La validation du plan de convergence revêt une grande importance, car il s'agit à présent d'opérer des choix et d'arrêter une stratégie de développement des secteurs forêts-environnement dans une approche cohérente et intégrée, conforme aux politiques forestière et environnementale de notre sous-région. Les actions stratégiques à mener sur une période de 10 ans, avec des phases triennales d'évaluation, devront être soutenues et matérialisées par des projets pertinents et bancables. Il est donc indispensable que, dès à présent, un dispositif performant soit mis en place pour produire, évaluer et coordonner les études de faisabilité des différents projet.

Cette session revêt un caractère important car se tient à une période où la sous région est confrontée à de nombreux défis : internalisation des processus nouveaux (NEPAD, AFLEG, PFBC...), mécanismes durables de financement, système de cogestion des programmes et projets, doter la COMIFAC d'un statut qui lui confère l'envergure adéquate pour assurer le rôle fédérateur et la cohérence institutionnelle par rapport aux organisations internationales digne de ce nom.

Mesdames, Messieurs nous restons convaincu que la gestion des forêts solidairement impliquée et agissante au niveau de toutes les étapes de son processus, la conjugaison des efforts de la COMIFAC et CEFDHAC tels que prescrits dans les textes organiques de ces

deux institutions sont de nature à garantir une gestion concertée des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale ;

En souhaitant que le présent forum soit comme à l’accoutumée l’occasion de fructueux échanges et rencontres des acteurs clés, je voudrais pour terminer remercier les partenaires au développement et tous les organismes de coopération qui appuient la sous région d’Afrique centrale dans le domaine de la gestion des écosystèmes forestiers.

Je déclare ouvert les travaux du forum sous-régional de validation du plan de convergence.

Vive la coopération internationale !

Vive la coopération sous-régionale !

Vive la COMIFAC !

Je vous remercie

ANNEXE 1.5 - ALLOCUTION DE MADAME LA REPRESENTANTE DE LA FAO AU CAMEROUN.

Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Conférence des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), Messieurs les représentants des organisations internationales,

Messieurs les experts,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de Monsieur Jacques Diouf, Directeur Général de la FAO, je vous adresse mes chaleureuses salutations à l'occasion de la tenue ce jour, à Yaoundé du Forum sous régional de validation du Plan de Convergence de la COMIFAC. La présence d'une importante délégation du département des forêts et du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, est un gage de l'intérêt de notre Organisation pour vos travaux.

Ce Forum qui regroupe pour la première fois la plupart des parties prenantes nationales de la sous région en présence de l'équipe du secrétariat exécutif de la COMIFAC, est un rendez-vous important pour la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Il marque en réalité le démarrage effectif du processus d'appropriation et d'opérationnalisation au niveau sous régional des axes prioritaires d'intervention pour une gestion concertée des ressources forestières de la sous région tels que promus par la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale.

La FAO apporte à travers le projet TCP RAF 2919 (A) un appui à cette nouvelle organisation sous-régionale appelée à jouer un rôle fédérateur de premier plan, dans l'harmonisation des actions des Etats de l'Afrique Centrale et de la coordination des interventions attendues de la communauté internationale en faveur de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Auparavant, notre organisation s'est appliquée à appuyer les décisions de l'Assemblée générale des nations unies sur les forêts d'Afrique centrale, en s'investissant notamment dans les initiatives suivantes :

- Etudes sur le renforcement des capacités pour la collecte, le traitement et la gestion des données sur les forêts (financée par la commission européenne)
- Etude prospective du secteur forestier en Afrique, FOSA (en collaboration avec la BAD, la Banque Mondiale et la Commission européenne)
- Elaboration d'un code régional d'exploitation forestière à faible impact en collaboration avec OAB, ADIE, WWF. UICN, OIBT. IFIA)
- Recherche d'excellence en matière d'aménagement durable des forêts (financement Pays Bas et participation du réseau international sur les forêts modèles)
- Evaluation des besoins en formation (en collaboration avec UICN-BRAC)

Le département des forêts de la FAO a également mis sur pied un groupe de travail spécial sur les forêts d'Afrique centrale, et il vient d'élaborer une stratégie spécifique d'appui à ces forêts, dont vous parleront nos experts ici présents.

C'est donc un grand plaisir et un insigne honneur pour moi d'être présent à ce rendez-vous ; aussi, je voudrais, au nom du Directeur Général de la FAO, saisir cette occasion, pour féliciter les Correspondants nationaux de la COMIFAC qui ont su animer dans les différents pays, le processus national d'élaboration des composantes nationales. J'étends volontiers ces félicitations aux cadres des administrations et ONG nationales qui ont contribué à l'élaboration du rapport national soumis à l'examen et validation du présent forum.

La mise en œuvre du projet d'appui à la COMIFAC est une preuve de l'engagement renouvelé de la FAO aux côtés des gouvernements des pays membres de la COMIFAC à affronter les grands défis de la gestion durable des Forêts du Bassin du Congo, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Cet engagement se poursuit à travers le financement que la FAO vient d'approuver en faveur du recrutement du Co-Facilitateur du Partenariat sur les Forêts du Bassin du Congo. Ceci permettra d'accélérer la concrétisation des engagements pris par tous les partenaires en vue de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC.

Le Forum sous régional des acteurs forestiers est une instance de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de convergence. Il s'agira d'examiner le document de Plan de Convergence préparé par le secrétariat exécutif de la COMIFAC et de formuler toutes les observations pour améliorer sa lisibilité et son aptitude à rendre compte des préoccupations de l'Afrique centrale. En ce qui concerne la FAO, tout sera mis en œuvre, pour stimuler et appuyer vos efforts, conformément à son mandat.

Sans abuser du temps précieux dont vous avez grand besoin pour valider en un jour cet important plan d'actions, je souhaite plein succès à ce Forum sous régional de validation du Plan de convergence.

Vive la Coopération entre la FAO et la COMIFAC,

Vive la Coopération Internationale,

Je vous remercie.

ANNEXE 2 : SEANCE DE CLOTURE

ANNEXE 2.1 - DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE CHIEF TANYI-MBIANYOR CLARKSON OBEN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS DU CAMEROUN

Excellences Messieurs les Ministres et Chers Frères,

Excellences Messieurs les Ministres et Chers Frères,

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique accrédités au Cameroun,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes de Coopération, des Organisations Non Gouvernementales, du Secteur Privé et de la Société Civile,

Mesdames et Messieurs les Correspondants Nationaux de la COMIFAC,

Mesdames et Messieurs les Participants,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Je me sentirai toujours très honoré d'être parmi vous surtout lorsqu'il s'agira à chaque fois de partager les grands moments d'une cérémonie grandiose comme celle que nous venons de vivre tout au long de cette semaine. Le bonheur est d'autant plus grand que les travaux de la Conférence extraordinaire des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), ainsi que celles de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA) et de l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) se sont achevés dans la sérénité et surtout dans l'espoir que de pareilles occasions se multiplient.

La COMIFAC vient de vivre une semaine intense et pleine de chaleur qui a commencé avec les travaux de la 5^e CEFDHAC dont les résultats nous auront permis de resituer l'importance de cette institution dans un contexte où la Gouvernance et le Partenariat multi acteurs sont devenus une nécessité. Mais le fait que cette semaine se soit achevée avec les travaux de la Conférence extraordinaire de Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale, est une preuve évidente qu'au-delà de la CEFDHAC, de l'OCFSA et de l'ADIE, la COMIFAC reste l'instance fédératrice qui crée une synergie pour tous les efforts sous régionaux en matière de développement durable des ressources forestières.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Nous venons donc une fois de plus d'être confortés, comme par le passé, dans notre position s'agissant de la place et de l'importance de la COMIFAC en tant qu'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers de notre sous région.

Il y a donc lieu de se réjouir plus particulièrement de ce que ces travaux auront été une occasion pour tous les partenaires de la COMIFAC, y compris l'OCFSA et l'ADIE, de

réfléchir et d'échanger sur cette base consensuelle. Je me réjouis aussi de ce que ces travaux auront été surtout, au-delà de nos divergences d'intérêts et de points de vues, et comme nous l'avons souhaité à l'ouverture desdits travaux, un moment intéressant pour toutes les parties prenantes de consolider le partenariat et surtout de s'engager dans des recommandations qui puissent aider nos initiatives sous régionales à être plus efficaces sur le terrain du développement.

Notre satisfaction est d'autant plus grande que les contraintes financières liées au fonctionnement de nos Institutions sous régionales commencent à se résorber avec les contributions annoncées de la République du Congo (30 millions pour la COMIFAC, 20 millions pour l'OCFSA et 50 millions pour l'ADIE, soit un total de 100 millions de FCFA), et de la République de Guinée Equatoriale (50 millions pour la COMIFAC et 27 millions pour l'ADIE, soit un total de 77 millions de FCFA), rejoignant ainsi la République du Cameroun et la République Centrafricaine qui sont déjà à jour. Tous ces efforts conjugués aux promesses des autres Républiques sœurs montrent que les Pays de la Sous Région tiennent à leurs instances sous régionales, confirmant par là leur adhésion au processus de Yaoundé.

Dans la même logique, et à l'actif des présentes assises, les changements profonds intervenus à la tête de la COMIFAC montrent à souhait la détermination des Etats Membres à rendre cette institution plus performante.

Au moment où nous clôturons donc cette importante rencontre, je tiens tout d'abord à rendre un hommage au Secrétariat Exécutif sortant pour les efforts consentis pendant l'accomplissement de leurs missions. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous exhorter à partager dans vos pays respectifs, les résolutions et toutes les décisions prises, à la lumière de vos éclairages, par le conseil des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale.

Mesdames et Messieurs,

Chers Participants,

C'est avec un grand intérêt que nous avons en effet suivi la restitution des résultats des travaux auxquels nous nous sommes attelés ces jours et dont il se dégage la nécessité pour nous de prendre un certain nombre de mesures qui puissent permettre à nos initiatives de répondre aux défis qui se posent dans le secteur forestier sous régional.

Il s'est agi au cours de nos réflexions de faire le point sur la situation de l'OCFSA et de proposer des mesures d'urgence pour lui permettre de relancer ses activités dans les meilleurs délais. De même, les textes organiques instituant l'ADIE sous forme d'agence nous ont été présentés pour validation. S'agissant par ailleurs de la COMIFAC, il fallait procéder, dans le cadre du plan de convergence sous régional qui a connu une première validation en juin 2002 lors de notre dernier Conseil des Ministres, à une mise à jour dudit plan intégrant les plans nationaux de tous les Etats membres de la COMIFAC, avec tous les initiatives en cours.

Il faut dire pour ce qui est de ce dernier point, que le document actualisé qui nous a été soumis est désormais validé par le Conseil des Ministres sous réserve toutefois d'évaluer les coûts des programmes proposés et d'harmoniser la présentation des plans nationaux.

Ce plan de convergence qui constituait d'ailleurs le centre de nos intérêts apparaît à nos yeux comme un important outil de travail devant servir de référence et de fil conducteur à l'ensemble des Etats et à nos Partenaires pour la mise en œuvre des actions de conservation et de gestion durable de nos forêts.

Aussi me plaît-il d'adresser très sincèrement à chacun de vous, mes félicitations pour l'esprit constructif qui a prévalu pendant nos échanges. Je voudrais particulièrement remercier

l'engagement de nos partenaires au développement, notamment à la FAO dont l'appui a considérablement contribué au succès de ces travaux, et pour le soutien qu'elle n'a cessé de nous apporter dans le cadre de la conduite du processus ayant abouti à l'actualisation du plan de convergence.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers Participants,

Comme je l'ai toujours dit à l'occasion de nos nombreuses rencontres sous régionales, le Gouvernement Camerounais ne ménagera aucun effort pour consolider les acquis et mobiliser davantage les ressources et les énergies nécessaires pour traduire nos idées dans la réalité, afin que la sous région d'Afrique Centrale connaisse, à l'image des autres régions du monde, un développement prodigieux et cohérent.

Tout en témoignant une fois de plus ma profonde reconnaissance à tous les Partenaires au développement, je voudrais cependant relever que nous avons besoin dans nos efforts que le soutien des partenaires se renforce davantage et qu'ils continuent surtout à comprendre où nous voulons aller et en quoi consistent nos attentes par rapport au partenariat qui se construit autour de nos différentes initiatives.

En souhaitant à tous un bon retour dans les lieux de résidence respectifs, et tout en formulant le vœu que cette expérience que nous venons de vivre cette semaine de la COMIFAC puisse se multiplier, je déclare clos les travaux de la Conférence extraordinaire des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), ainsi que celles de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA) et de l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE).

Vive la COMIFAC et toutes les autres initiatives sous régionales !

Vive la Coopération Internationale !

Vive les Forêts d'Afrique Centrale !

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

ANNEXE 2.2 - MOTION DE REMERCIEMENT

Les Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale, réunis au Palais des Congrès de Yaoundé du 27 au 29 Mai 2004 dans le cadre de la Conférence Extraordinaire de l'OCFSA, de l'ADIE et de la COMIFAC ;

Expriment à Son Excellence Paul BIYA, Chef de l'Etat, au Gouvernement et au peuple camerounais leur profonde gratitude pour la qualité de l'accueil et de l'hospitalité hautement appréciés et adressent leurs vives félicitations pour le climat de paix, de sérénité et de concorde qui a facilité le déroulement de ces travaux ;

Reconnaissent et apprécient les efforts multiformes déployés pour garantir le succès des présentes assises ;

Se réjouissent de l'engagement pris par le gouvernement camerounais depuis le 17 Mars 1999 lors du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Yaoundé pour soutenir les efforts de conservation et de gestion durable des écosystèmes dans le Bassin du Congo./-

Fait à Yaoundé, le 29 Mai 2004

ANNEXE 2.3 - ALLOCUTION DU PRESIDENT DU RAPAC A L'OCCASION DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE DE COLLABORATION COMIFAC / RAPAC

Yaoundé (Cameroun), 29 mai 2004

- Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts représentant le gouvernement de la République du Cameroun,
- Messieurs les Ministres, Présidents en Exercice de la COMIFAC, de l'OCFSA et de l'ADIE,
- Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du Système des Nations Unies et des Organisations internationales, régionales et sous régionales,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Non Gouvernementales,
- Distingués invités,
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout au nom du Conseil d'Administration du RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale), vous adresser mes chaleureuses salutations et mes sincères remerciements pour votre présence qui rehausse l'éclat de cette cérémonie emblématique dans son essence et d'une importance singulière pour le RAPAC « Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale » dont j'ai la charge de conduire la destinée.

En effet, comme vous avez dû le constater, le RAPAC a été peu cité au cours de cette semaine de la COMIFAC. C'est encore une jeune structure du système des organisations de la COMIFAC. Il a été créé dans l'esprit de la Déclaration de Yaoundé, dans cette ville même de Yaoundé en mai 2000 de par la volonté des Etats de la sous région de disposer d'un instrument souple et efficace visant à pérenniser les acquis d'une initiative régionale en matière d'aménagement et de gestion intégrée et participative des aires protégées.

L'ambition du RAPAC est de promouvoir les aires protégées d'Afrique Centrale en tant que sites pilotes et de démonstration pour la lutte contre la pauvreté et pour la bonne gouvernance environnementale conformément aux « Objectifs du Millenium », au « Consensus de Durban » et aux recommandations du NEPAD.

Le RAPAC est encore une jeune structure et le Protocole de collaboration qui vient d'être signé donne à notre Réseau la légitimité politique dont il a besoin pour épauler efficacement la COMIFAC dans la mise en œuvre du Plan de Convergence Sous Régional dans le domaine de compétences qui est le sien.

A partir d'aujourd'hui vous pourrez donc compter sur le RAPAC et sa participation active à tous vos forums à venir.

Le RAPAC ne prétend pas être une « super structure » mais un Réseau destiné à mobiliser les esprits et à lancer un mouvement dynamique basé sur les échanges d'informations et d'expériences entre tous les acteurs concernés par le devenir des Aires Protégées d'Afrique Centrale. Pour atteindre cet objectif et dans un souci de meilleur intégration et de lisibilité, le Conseil d'Administration du RAPAC réuni en sa session ordinaire à Libreville du 10 au 11 mai 2004, à décidé d'élaborer son plan stratégique par une réflexion à initier à la base ; d'ici la fin de l'année 2004, plusieurs ateliers nationaux structurés seront organisés dans les pays membres sous la coordination des administrateurs du Réseau et du Secrétariat Exécutif.

Tous les partenaires opérationnels qui oeuvrent dans les aires protégées seront associés à cette activité afin de construire un programme d'action qui réponde réellement à leurs besoins. Le fait que le Réseau soit piloté par l'UNESCO par le biais de votre serviteur présente des avantages comparatifs et offre des opportunités de développer des synergies de collaboration avec cette Organisation Internationale. En effet, la plupart des aires protégées d'Afrique Centrale comme le Dja, Odzala, Ipassa/Makoku sont soit des Sites du Patrimoine Mondial , soit des Réserves de Biosphère reconnues mondialement dans le cadre du Programme inter-gouvernemental sur l'Homme et la Biosphère (MAB).

Nos aires protégées sont sous-équipées, sous-financées, sous-administrées et manquent pour la plupart de plans de gestion... Le RAPAC doit donc aider les pays à faire évoluer ces situations et faire en sorte que ces Aires Protégées deviennent de véritables pôles de développement.

C'est pourquoi, il est prévu dans ses statuts, que le RAPAC se dote d'un conseil scientifique non permanent, constitué de personnalités de haut niveau à choisir parmi les compétences régionales et internationales et à mobiliser en fonction des thématiques émergentes et/ou d'actualité.

D'ores et déjà, la vision du RAPAC repose sur les axes stratégiques suivants :

- (i) la structuration et la mise en réseau des aires protégées d'Afrique Centrale comme outil privilégié pour la lutte contre l'érosion de la biodiversité dans la sous région ;
- (ii) la conception et l'orientation des projets en synergie avec les opérateurs sociétés privées, ONG nationales et internationales dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence Sous Régional et l'harmonisation des interventions en matière d'aménagement et de gestion des aires protégées ;
- (iii) le renforcement des compétences et des capacités locales par le développement de la formation et la valorisation de l'expertise sous régionale en s'appuyant sur les centres existants (ENEF, ERAIFT) qu'il s'agit de consolider et de développer ;
- (iv) la production de documentation et la diffusion d'informations pour faire connaître au monde les richesses de la biodiversité de l'Afrique Centrale afin d'inciter le développement de l'éco-tourisme et de la recherche, impliquant la communauté universitaire et les jeunes thésards;
- (v) la constitution d'un centre de ressources « clearing house » par le développement d'échanges et de la concertation sur les grandes questions et débats internationaux permettant à l'Afrique Centrale de parler d'une seule voix et se faire entendre ;
- (vi) la contribution à la valorisation des ressources naturelles par la réalisation d'ateliers d'échanges et de concertation, d'études d'experts, de synthèse d'expériences menées dans différents pays ;
- (vii) l'amélioration de la perception des aires protégées d'Afrique Centrale par la mise en place d'une cellule de communication au sein et en dehors du Réseau, utilisant les nouvelles technologies ;

Ainsi, ayant pris ses marques, le RAPAC pourra devenir l'interface des aires protégées, des Etats et des partenaires, impliqués dans la conservation et la valorisation de la biodiversité d'Afrique Centrale.

- Excellences Messieurs les Ministres,
- Distingués Invités,
- Mesdames, Messieurs,

« L'œuvre humaine si modeste soit elle, est le fruit d'un effort collectif », dit un sage proverbe africain. Ainsi, je voudrais avant de terminer mon allocution, m'acquitter d'un agréable devoir, celui de remercier de tout cœur la COMIFAC de son appui politique. Nos remerciements s'adressent également à nos premiers bailleurs de fonds présents dans cette salle : j'ai cité la Commission Européenne à travers le Programme Régional ECOFAC et la France par le biais de FFEM. Grâce à l'appui financier substantiel de ces deux donateurs, le Réseau a pu être lancé et malgré notre jeune âge, un premier projet concret sur le terrain en matière d'eco-tourisme et de partage des bénéfices est en cours de réalisation (Lopé (Gabon), Odzala (Congo), Monté Alén (Guinée Equatoriale) et Obo (Sao Tomé et Príncipe). Notre désir le plus ardent, est de poursuivre cet effort en apportant notre petite pierre angulaire dans le cadre des initiatives novatrices comme le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) , CAWFHI qui ont pris leur élan dans la sous région, et que nous saluons ici.

Je vous remercie,

ANNEXE 3

ANNEXE 31 : LISTE DES MINISTRES

Noms et Prénoms	Fonction
SE Chief Tanyi Mbianyor Clarkson Oben	Ministre de l'Environnement et des Forêts, Cameroun
SE Henri Djombo	Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement, Congo
SE François Engonga Owono	Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Gabon
SE DJIMRANGAR DADNADJI	Ministre de l'Environnement et de l'Eau, Tchad
SE le Lieutenant Colonel Michel SALLE	Ministre des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, République Centrafricaine
SE Fortunato Ofa Mbo	Ministro de Pesca y Medio Ambiente, Guinée Equatoriale
Mme Marie-Madeleine Avoki Essengue	Ambassadeur de RDC en République du Cameroun RDC

ANNEXE 32 : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	Contact
1.	Monsieur le Ministre	de l'Environnement et des Forêts	République du Cameroun
2.	Monsieur le Ministre	De l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts	République Démocratique du Congo
3.	Monsieur le Ministre	Des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches	République Centrafricaine
4.	Monsieur le Ministre	De l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, Chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature	République du Gabon
5.	Monsieur le Ministre	De l'Economie Forestière et de l'Environnement	République du Congo
6.	Monsieur le Ministre	De l'Environnement et de l'Eau	République du Tchad
7.	Monsieur le Ministre	Des Infrastructures et des Forêts	République de la Guinée Equatoriale
8.	BANDE Dansala	ADIE Coordonnateur	B.P. 4080
9.	BOLEMBISSA Jean Pierre	DAF – ADIE	
10.	NOUNGOU Adrien	Directeur Faune et Chasse	76 14 44
11.	NGAVOUSSA Emile	D.G. Eaux et Forêts	76 00 62 gavoussae@yahoo.fr
12.	YALIBANDA Yves	DG Eaux et Forêts Rép. Centrafricaine	236 50 50 54 972 00 46 yvesyalibanda@yahoo.fr
13.	CHEKEM Pierre	ONG Partnership	B.P. 7124 Douala Cameroun (237) 777 99 62 fax: 343 09 39 pchekem@yahoo.co.uk
14.	FOUDJET Amos	CRESA Forêt Bois Université de Dschang	B.P. 8114 Yaoundé (237) 223 8918 / 984 62 98 efoudjet@yahoo.fr
15.	NGAVOURA Pierre	MINEF Gabon	76 68 96 dgef@gathnetgabon.com
10	KOULAGNA KOUTOU Denis	Point Focal COMIFAC Yaoundé	
11.	DAMIO Thomas	Fonds Forestiers Bangui B.P. 237	
12.	TAKOU Jean Blanc	ONG/Millenaire International Représentant CEP	223 63 82 943 32 70 934 95 86
13.	MALELE Sébastien	SPIAF/MECNEF/RDC	243 815 080720 semalele@yahoo.fr
14.	BENGI LUBANGO Benjamin		243 818991048
15.	LAMOUE Marie Thérèse	ADIE – Gabon	241 24 67 64

16.	ABOUH Ruth	ADIE – Gabon	241 24 85 40
17.	NZIE NANGA Confiance	SFAN (NGOYLA)	738 51 56 SFFANgoyla@yahoo.fr
18.	TAKOU Odile	MI-Plus	778 64 25
19.	Mme NAMA Christine	MI-Plus	981 22 29
20.	MOHAMAN ZAKE	Ecole de Faune Garoua	924 43 39
21.	PAPE DJIBY KONE	FAO	0023321675000 fax: 0023321668428 pape.kone@fao.org
22.	KONGA Georges	RESAIL	788 19 19 / 223 10 68 kongageorges@yahoo.fr
23.	NKOUKO Emmanuel	ONEPAD (Dynamique du NEPAD)	943 69 11 enkouako@yahoo.fr
24.	DJEUDE Roger	SOS Savane	774 20 52
25.	MUKONGO Remy	OAB / Gabon	241 38 27 79 remymuk@yahoo.fr
26.	Nicanor ONA NZE	Ministerio de Infraestructuras y Bosques G.E.	240 27 30 13
27.	BOLOLO Paulino	Ministerio de Infraestructuras y Bosques G.E.	240 27 04 33 fax : 240 09 29 05 bololo_palo@yahoo.fr
28.	AMBARA Charles Francis	FENONE – CAM	781 82 02 codayoopd14@hotmail.com
29.	SELEBANGUE Philemon	OCFSA	231 3704 ocfsa@yahoo.fr
30.	TALATALA Blondeau	ADIE Cameroun	994 34 48 btalatala@yahoo.fr
31.	EYABI Moses GTZ	972 83 42	
32.	OKO Rufin Antoine	OCFSA	752 95 53
33.	NTONGHO Anne	WWF – CARPO	221 62 67 antongho@wwfcarpo.org
34.	PA'AH Antoinette	OCBB / Ngoyla	976 11 83 ocbb_cameroun@yahoo.fr
35.	NGUINGUIRI Jean Claude	OIBT	B.P. 329 Libreville 241 68 51 20
36.	AMBASSA Jérôme	Ariane Télévision	746 81 59
37.	NGAMO Béatrice	ATV	761 26 44
38.	YONGA Simon	ATV	756 47 00
39.	BIGOMBE LOGO	CERAD	B.P. 4975 Yaoundé 775 83 10 ftpp-cameroun@camnet.cm
40.	PALLA Florence	ECOFAC/RAPAC	950 70 91 220 94 72/221 42 73
41.	AIGH Cyrille JOHNSON	Radio TBC	755 69 34
42.	LONO MIASSA Daniel	MINEF	998 49 35
43.	NGOMBA Clotilde	Banque Mondiale	220 38 15

44.	MOKOKO IKONGA Jérôme	B.P. 14537 Brazzaville CONGO	242 551 17 85 jrmokoko@yahoo.fr
45.	MOUTEKA B. Elvis	946 65 06 ‘	
46.	MOUTEKA B. Elvis		
47.	BOUSSENGWE Athanase	B.P. 3960 CBV	48 02 12
48.	NTSAME – OKWO Célestine	B.P. 191 LBV	241 76 13 81 nocmc@yahoo.fr
49.	SOME Laurent	WWF B.P. 6776 Yaoundé, Cameroun	221 62 67 lsome@wwfcarpe.cm
50.	ABENA Joseph C.	DF.MINEF	223 92 31
51.	YADJI Bello	DPEF/CE MINEF	220 93 60
52.	BEAUD Clément	B.P. 2503 Yaoundé	223 97 02/961 99 62 ciefe@gcnet.cm
53.	DOUGANDOUGA P.	Assemblée Nationale du Gabon/Coordonnateur du réseau de Parlementaires de la CFDHAC	B.P. 29 Libreville dalicia95@yahoo.fr
54.	AGWAGWA Christopher	Cellule Traduction MINEF Yaoundé	939 99 13 cagwagwa@hotmail.cm
55.	PINGANAUD Alain	ADIE Libreville	241 22 70 63 adielbv@inet.ga
56.	ADAMOU Arouna	B.P. 2832 Yaoundé	776 24 58 Adamouarouna@yahoo.fr
57.	Mme AFENDENE Régine	CS/SG/MINEF	afandemeref@yahoo.fr
58.	MANGA Ernest	CS/SG/MINEF	922 16 80
59.	ALIM Hamadadi	DCP/MINEF	935 26 47
60.	MEDJO Frédéric Roger	DCP SD/DF/MINEF	223 92 30
61.	SCHOORL Jaap	CCUE/CEF	221 22 03
62.	NGANTKOU Daniel	UICN	221 64 96
63.	DJOMO Louis	CIEFE B.P. 2503 Yaoundé	223 97 02 Fax : 223 97 01 ciefe@genet.cm
64.	NOMO Clément	CATET Cameroun	983 95 09
65.	FLYNN John	USAID CARPE	
66.	EYEBE Antoine	CARPE	
67.	TAGNE Innocent	ONG	
68.	BAHINI WON WA Musi	UICN	
69.	ZANG ZANG Ursule	MINEF/DCP/CP	
70.	TADOUM Martin	MINEF	985 56 13 tadoum@yahoo.fr

71.	MOULNANG Tal	Point Focal National COMIFAC Tchad	235 53 45 25 22 75 89
72.	MOCTAR Diphane	Conseiller Technique du Ministre de l'environnement et de l'Eau - Tchad	235 52 38 91 842 32 84
73.	MAFOR TANGALA Alphonse	CEA1/CP/DCP/MINEF	762 52 28 marfor-ta@yahoo.fr
74.	ABBE Jean	ENVIRO-PrOTEC	223 76 20 / 947 15 56 EM abbecm@yahoo.fr
75.	Dr MBOG Dieudonné Marius	Consultant Principal FAO Projet Mangrove FARO	774 24 34 mbogdm@yahoo.fr
76.	Dr DZIKOUK Guillaume		221 &6 58 764 &9 37 gdzikouk@yahoo.fr
77.	AHMAT AGALLA	Directeur de la Protection des Forêts et de la lutte contre la désertification TCHAD	235 523128 / 8418348/218876 236 B.P. 447 Ndjamena
78.	ZOA DON Rose	CALCOM/MINEF	223 92 27
79.	MESSI Jeannine	ADIE Cameroun	231 25 68
80.	HEINZE Mathias	GTZ B.P. 7814 Yaoundé	770 30 09 Mathias.Heinze@gtz.de
81.	FOMETE Thimotée	COMIFAC/FAO	
82.	BIDJA Rachel	MINEF	777 70 66
83.	MODJO Angéline	CIEFE B.P. 2503 Yaoundé	735 55 20 mangeline74@yahoo.fr
84.	EDJANG ONA Cleto	M° Infraestructuras y Busques G.	240 21 06 62
85.	BEDJIGUI Jules	MINEF	768 97 38
86.	BIDJA Pierre	Administration Cameroun	784 74 11
87.	WENCELUIS François	Directeur des Mécanismes pour les Programmes forestiers Nationaux	39 06 59 05 45 30 françois.ovenceluis@fao.org
88.	KOYO Jean Prosper	FAO	00 390 65 70 54 085
89.	ETUMESAKO	Vice Présidence RDC	243 81 51 70 373 etumesako@yahoo.fr
90.	MBUNGU KINGUESE	DEP/MIN-ECNEF R.D.C.	(243) 0818104421 noelmbungu@yahoo.fr
91.	SARACCO Filippo	Commission Européenne	Filippo.saracco@cec.eu.int
92.	NGANKOU G.	Participant Cameroun	223 43 08
93.	ABENA Joseph Claude	DF/MINEF – Cameroun	223 92 31
94.	Yves DUBOIS	UNICONGO	00 241 5249043 266100@g.celtelplus.com
95.	FOTEU Roger	Coordonnateur Technique, COMIFAC	

96.	MASSUDI MAYARI Kenda	S.E. COMIFAC	221 35 10
97.	MAMFOUMGI-KOMBILA E.	S.E.A. COMIFAC	221 35 12
98.	MAHAMAT Ahmat Dalla	RAF COMIFAC	221 35 11
99.	Sophie VILLARD	Consultant RAPAC	France
100.	Sammy MANKOTO	PCA RAPAC	Gabon
101.	ANGNANGOYE Pierre	S.E. RAPAC	Gabon
102.	NTSIBA François	Point Focal COMIFAC	Brazzaville
103.	ONKAGUI Julien	MEFE	Brazzaville
104.	NKABI Antoinette	MEFE	Brazzaville

ANNEXE 3.3 : PROGRAMME DE LA REUNION

Forum sous-régional

Mercredi 26 mai 2004-06-01

08h30

- Inscription/enregistrement des participants
- Distribution des documents de travail
- Installation des participants

09h30 : Ouverture officiel

- Allocution de bienvenue du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC
- Communication de la FAO
- Constitution du bureau

10h30 : Pause café

11h00 :

- Introduction aux travaux
- Présentation du plan de convergence suivi des débats

12h30 : Pause déjeuner (libre)

14h00 : Travaux des experts en commissions

16h00 : Pause café

16h30 : Restitution des travaux en plénière

Conférence extraordinaire des ministres

Jeudi 27 Mai 2004

10h00 : Communication de la FAO

14H00 :

- Allocution du Président en exercice de la COMIFAC et de l'ADIE
- Allocution du Président en exercice de l'OCFSA
- Discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement et des forêts du Cameroun

Vendredi 28 Mai 2004

08H00 –10H30 : CONFERENCE DE L'OCFSA

- § Rapport du Secrétaire permanent de l'OCFSA
- § Déclaration des délégations
- § Examen du rapport de la commission d'experts et adoption du budget

Pause café

10H30- 12H30: CONFERENCE DE L'ADIE

- § Présentation des documents par le Coordonnateur
- § Adoption des textes organiques

Pause Déjeuner

14h00 –17H00 : Conférence extraordinaire de la COMIFAC

- § Présentation du Plan de Convergence par le Secrétaire Exécutif
- § Adoption du Plan de Convergence sous-régional validé
- § Préparation des prochaines échéances (PFBC ,Sommet des chef d'Etat, Conférence ordinaire)

18H00 : Concertation à huit clos des Ministres

Samedi 29 mai 2004

10H00 : Communiqué final+Cérémonie clôture